

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT SOIXANTE-SIXIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 25 mars 1982, à 10 heures.

Président : M. Mario ALESSI (Italie)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

<u>Algérie</u> :	M. MATI M. MAACHI M. A. TAPPAR
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. F. RUTH M. H. VEGENER M. N. KLINGLER M. W. ROHR
<u>Argentine</u> :	M. J.C. CARSALES Mlle N. NASCIMBENE
<u>Australie</u> :	M. D.M. SADLEIR M. R.W. STEELE Mme S. FREEMAN M. T. FINDLAY
<u>Belgique</u> :	M. J-M. NOIRFALISSE Mlle de CLERCQ
<u>Birmanie</u> :	U MAUNG MAUNG GYI U THAN TUN
<u>Brésil</u> :	M. C.A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. B. GRINBERG M. I. SOTIROV M. P. POPTCHEV M. N. MIHAILOV M. K. PRAMOV
<u>Canada</u> :	M. G.R. SKINNER M. E.B. HAMBLIN
<u>Chine</u> :	M. TIAN JIN M. LIN CHENG M. FING ZHENYAO M. LI WEIMIN
<u>Cuba</u> :	M. P. NUÑEZ MOSQUERA M. J.L. GARCIA
<u>Egypte</u> :	M. EL S.A.R. EL REEDY M. I.A. HASSAN M. M.N. FAHMY Mlle W. BASSIM
<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. L.G. FIELDS M. M. BUSBY Mme S.F. BURK M. J. MISKEL M. R.F. SCOTT M. R. MIKULAK

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Ethiopie : M. T. TERREFE
M. F. YOHANNES

France : M. F. de LA GORCE
M. J. de BEAUSSE
M. GESBIERT
Mlle L. GHAZERIAN
M. M. COUTHURES

Hongrie : M. I. HOLLAI
M. I. KÖMIVES
M. F. GAJDA
M. C. GYOREFFY

Inde : M. A.P. VENKATESWARAN
M. S. SARAN
Mme L. PURI

Indonésie : M. N. SUTRESNA
M. B. MAUNA
M. I. DAMANIK
M. A. BAHRIN
M. HARYOMATARAM
M. B. SIMANJUNTAK

Iran : M. M. MAHALLATI
M. J. ZAHIRNIA

Italie : M. M. ALESSI
M. B. CABRAS
M. C.M. OLIVA
M. R. di CARLO

Japon : M. Y. OKAWA
M. M. TAKAHASHI
M. K. TANAKA
M. T. ARAI

Kenya : M. D.D. DON NANJIRA
M. J. MURIU KIBOI

Maroc : M. A. SKALLI
M. S.M. RAHALLI
M. M. CHRAIBI

Mexique : M. A. GARCIA ROBLES
Mme Z. GONZALEZ y REYNERO

Mongolie : M. D. ERDEMBILEG
M. S.C. BOLD
M. L. BAYART

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Nigéria</u> :	M. G.O. IJEWERE M. W.O. AKINSANYA M. T. AGUIYI-IRONSI
<u>Pakistan</u> :	M. M. AHMAD M. M. AKRAM M. T. ALTAF
<u>Pays-Bas</u> :	M. H. WAGENMAKERS M. A.J.J. OOMS
<u>Pérou</u> :	M. J. BENAVIDES de la SOTTA
<u>Pologne</u> :	M. B. SUJKA H. J. ZAWALONKA M. S. KONIK M. J. CIALOWICZ M. T. STROJWAS
<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER M. H. THIELICKE M. M. KAULFUSS M. J. MOEPERT
<u>Roumanie</u> :	M. T. MELESCANU M. M.S. DOGARU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. L.J. MIDDLETON Mme J.I. LINK Mlle J.E.F. WRIGHT
<u>Sri Lanka</u> :	M. A.J. JAYAKODDY
<u>Suède</u> :	M. C. LIDGARD M. C.M. HYLTIENIUS M. H. BERGLUND M. J. LUNDIN M. G. EKHOLM
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. M. VEJVODA H. J. STRUCKA M. J. FRANEK
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELYAN M. L.A. NACUMOV M. V.A. EVDOKOUCHINE M. M.M. IPPOLITOV M. Y.V. KOSTENKO M. A.P. KOUTEPOV M. V.F. PRYAKHINE
<u>Venezuela</u> :	M. R.R. NAVARRO M. O.A. AGUILAR PARDO

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Yougoslavie :

M. M. MIHAJLOVIĆ
M. V. VOJVODIĆ

Zaïre :

M. B.A. NZENGEYA
Mme ESAKI EKANGA KABEYA
M. O. GNOK

Secrétaire du Comité du désarmement
et Représentant personnel
du Secrétaire général :

M. R. JAIRAL

Secrétaire adjoint du Comité
du désarmement :

M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT : Je déclare ouverte la cent soixante-sixième séance plénière du Comité du désarmement.

Le Comité poursuit aujourd'hui l'examen du point 4 de son ordre du jour : "Armes chimiques". Cependant, les membres qui souhaiteraient faire des déclarations sur toute autre question ayant trait aux travaux du Comité sont libres de le faire, conformément à l'article 30 du règlement intérieur.

Je voudrais accueillir aujourd'hui au sein du Comité deux visiteurs distingués : le représentant de la République fédérale d'Allemagne et le représentant de la Hongrie.

Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Ruth est déjà venu plusieurs fois dans le passé devant notre Comité. Comme vous le savez, il est Commissaire du Gouvernement fédéral pour le désarmement et le contrôle des armements. Il a été très actif en ce qui concerne les questions de désarmement, non seulement dans ce Comité mais aussi à New York, où il a suivi les sessions régulières de l'Assemblée générale.

Son Excellence Imre Hollai, Ministre adjoint des Affaires étrangères de Hongrie, est également un diplomate expérimenté qui a servi à deux occasions différentes dans son présent poste. Il fut entre 1974 et 1980 Représentant permanent de son pays auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York. Il a, en tant que spécialiste en diplomatie multilatérale, participé à plusieurs conférences internationales, dont quelques-unes sur le désarmement.

Je suis persuadé que les membres du Comité suivront les exposés que voudront bien nous faire nos deux visiteurs avec un grand intérêt, et que leur présence ici est grandement appréciée.

J'ai sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants de la République fédérale d'Allemagne, de la Hongrie, des Etats-Unis, de la Mongolie, de la Bulgarie, de l'Union soviétique, du Kenya, de l'Argentine et de la Chine. Un autre membre du Comité a exprimé le voeu de parler aujourd'hui, et j'espère que nous pourrons lui donner la parole. Cependant, en vue du fait que nous avons déjà neuf orateurs pour ce matin, il a bien voulu accepter de parler seulement si nous avons suffisamment de temps à la fin de la liste ci-dessus.

Je donne maintenant la parole au premier orateur sur ma liste, le représentant de la République fédérale d'Allemagne, le Commissaire du Gouvernement fédéral pour le désarmement et le contrôle des armements, Son Excellence l'Ambassadeur Ruth.

M. RUTH (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est un très grand honneur pour moi de m'adresser à nouveau au Comité du désarmement. La dernière fois que j'ai eu ce privilège c'était le 6 août 1981. A cette occasion, j'avais expliqué la position de mon Gouvernement sur le projet de Programme global de désarmement (CD/205) présenté conjointement par l'Australie, la Belgique, le Japon, le Royaume-Uni et la République fédérale d'Allemagne. J'avais en même temps pu constater personnellement le grand sens des responsabilités, la volonté de négocier sérieusement et les compétences qui caractérisent les travaux du Comité. Dans mon intervention, j'avais fortement recommandé de ne se laisser aller ni à l'euphorie ni à la résignation et j'avais dit que je trouvais particulièrement encourageantes les négociations dans les groupes de travail des armes chimiques et des armes radiologiques. Je note avec satisfaction que les travaux relatifs à une convention interdisant ces armes se sont intensifiés.

(M. Ruth, République fédérale d'Allemagne)

Les travaux concernant le Programme global de désarmement sont entrés dans une phase décisive. Nous continuerons de participer de façon constructive aux travaux du Comité visant à présenter à la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale un document qui puisse obtenir l'appui de tous les intéressés.

Comme nous le savons tous, les chances de voir les efforts du Comité aboutir à des résultats concrets dépendent, dans une large mesure, d'une amélioration du climat international, en particulier entre l'Est et l'Ouest. Malheureusement, on assiste à une tendance inverse : depuis le 13 décembre 1981, les relations entre l'Est et l'Ouest ont été assombries par un événement qui va à l'encontre des objectifs et des résultats de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Plusieurs délégations, dont celle de mon pays, ont souligné ce point dans le débat général au début de la présente session.

Une limitation réaliste et concrète des armements reste une tâche urgente en matière de politique de sécurité internationale. On peut donc se féliciter que le Comité ait pu parvenir à une décision sur un programme de travail effectif, qu'un nouveau mandat élargi ait été établi pour le Groupe de travail des armes chimiques et que des progrès aient été accomplis en vue de la création d'un nouveau groupe de travail pour la question des essais nucléaires, l'accent étant mis sur les problèmes de la "vérification du respect d'une interdiction complète des essais".

Mon Gouvernement, qui attache depuis le début une grande importance aux travaux du Comité sur l'interdiction des armes chimiques, est prêt à apporter sa contribution pour en assurer le succès. Dans cette optique, ma délégation présente un nouveau document de travail sur la question de la vérification du respect d'une convention interdisant la mise au point, la fabrication et le stockage d'armes chimiques et prévoyant la destruction des stocks existants et des installations de fabrication. Nous le faisons sachant qu'un large degré d'accord existe déjà sur le champ d'application d'une future convention et sur les définitions. Malheureusement, cette évolution positive n'a pas encore été suivie de progrès correspondants en ce qui concerne la question cruciale de la vérification.

La position de mon Gouvernement est claire :

La République fédérale d'Allemagne est partie contractante au Protocole de Genève de 1925, auquel elle a adhéré sans réserve. En outre, elle a été en 1954 - et le reste le seul pays à s'être engagé vis-à-vis de ses alliés à ne pas fabriquer d'armes nucléaires, biologiques ou chimiques. En 1972, en signant la Convention sur les armes bactériologiques, mon Gouvernement a déclaré qu'en ce qui concernait les armes chimiques il ne mettrait au point, n'acquerrait ni ne stockerait sous son propre contrôle aucun agents de guerre chimique qu'il s'était déjà engagé à ne pas fabriquer. Mon pays a également accepté, en liaison avec son engagement, la vérification internationale de l'absence de fabrication d'armes chimiques. L'expérience tirée de cette vérification et le plan pratique a été exposée à une réunion internationale tenue en mars 1979, puis consignée dans le document CD/37.

Compte tenu de ce qui précède, mon pays a jugé qu'il convenait de déployer de grands efforts pour favoriser la conclusion d'une convention sur les armes chimiques qui soit à la fois globale et vérifiable. Notre parlement, le Bundestag, appuie unanimement ces efforts. Dans une décision adoptée à l'unanimité le 3 décembre 1981, il a invité le Comité du désarmement à intensifier encore ses efforts en vue de la conclusion d'une convention sur les armes chimiques, qu'il juge indispensable et qui devrait contenir des dispositions relatives à une vérification internationale efficace.

(M. Ruth, République fédérale d'Allemagne)

Je sais que nous sommes tous d'accord sur les points suivants :

- Les armes chimiques sont considérées par la communauté internationale comme étant particulièrement horribles et elles constituent une très grave menace pour la population civile.
- Le risque d'un recours à ces armes lors d'une confrontation militaire, malgré le Protocole de Genève qui prohibe leur emploi, ne saurait être écarté aussi longtemps qu'elles existent.
- Ce risque doit être évité, et peut l'être en fait. Cela exige un accord prévoyant la destruction de toutes les armes chimiques existantes, avec vérification adéquate, et garantissant qu'aucun Etat ne pourrait à l'avenir mettre au point, fabriquer ou stocker des armes chimiques.
- Le respect d'un tel accord doit être sérieusement garanti. C'est là le seul moyen d'assurer au monde entier que les horreurs d'une guerre chimique lui seront entièrement et à tout jamais épargnées.

Notre propre expérience en ce qui concerne la vérification de la non-fabrication d'armes chimiques renforce notre conviction que, même si les problèmes qui se posent ici sont encore plus variés et complexes que dans le cas des autres accords de limitation des armements, il est néanmoins possible de trouver des solutions concrètes universellement acceptables. Permettez-moi de souligner quelques-uns des éléments d'un arrangement nécessaire concernant la vérification.

- a) La surveillance du respect d'une convention sur les armes chimiques ne peut être assurée par les seuls moyens techniques nationaux. En observant une usine chimique de l'extérieur, on ne peut voir ce qui se passe à l'intérieur.
- b) Des inspections sur place, par des équipes d'experts internationaux, doivent donc constituer un élément clef d'un régime de vérification.
- c) Un régime de vérification fiable doit avoir deux fonctions principales : il doit permettre d'examiner de façon impartiale des situations qu'il s'agit d'éclaircir et il doit assurer le respect et la mise en oeuvre de la convention grâce à des mesures internationales régulières et non discriminatoires, selon une procédure déterminée.
- d) Il faut protéger pleinement le droit légitime de garder secrètes les méthodes de fabrication et de recherche dans le domaine chimique.

Il existe, à mon avis, des bonnes chances de parvenir à une convention globale sur les armes chimiques. Tout récemment, le Président des Etats-Unis a déclaré sans ambiguïté que son pays considèrerait la conclusion d'une convention globale et vérifiable sur les armes chimiques comme un élément hautement prioritaire de sa politique de limitation des armements et qu'il se féliciterait que l'on y parvienne avant 1984, ce qui lui éviterait d'avoir à reprendre la fabrication des armes chimiques arrêtée par les Etats-Unis en 1969 et d'introduire des armes chimiques modernes. Le Groupe de travail des armes chimiques du Comité a reçu pour la première fois un mandat général pour l'élaboration d'une convention. Les débats du Groupe se sont accélérés et intensifiés. Les travaux futurs du Comité peuvent se poursuivre en se fondant sur les progrès déjà réalisés sur les questions de fond. L'opinion internationale a été sensibilisée

(H. Ruth, République fédérale d'Allemagne)

à la question des armes chimiques, surtout par la rumeur que ces armes ont pu être utilisées dans les zones de crise en Asie du Sud. Ainsi donc, les conditions existent pour une issue qui libérerait l'humanité d'un cauchemar.

Le document de travail présenté aujourd'hui par ma délégation vise à apporter une contribution constructive en offrant des solutions concrètes au problème particulier qui pose encore les plus grandes difficultés : celui d'une vérification appropriée.

Les auteurs du document ont été guidés par les objectifs suivants : nous proposons un régime de vérification qui, à notre avis, est à la fois efficace et acceptable. Il reconnaît que les dépenses et les besoins en personnel doivent être maintenus dans des limites raisonnables.

Les auteurs envisagent des contrôles réguliers pour surveiller aussi bien la destruction des stocks existants d'armes chimiques et des installations de fabrication que l'engagement de ne pas fabriquer d'armes chimiques. En outre, ils prévoient une inspection par mise en demeure, c'est-à-dire la possibilité de contrôles spéciaux en cas de soupçons justifiés. Aucune de ces deux procédures n'est suffisante à elle seule; un régime fiable de vérification doit les inclure toutes les deux.

Il n'a pas échappé aux auteurs qu'un régime de vérification pourrait être plus élaboré. Nous n'excluons pas la possibilité de définir des mesures supplémentaires propres à accroître la confiance dans le domaine des armes chimiques qui pourraient avoir un effet psychologique et politique certain. Le document ne contient aucune suggestion spécifique dans ce domaine car il vise à esquisser les éléments d'un régime de vérification que nous considérons indispensable dans une interdiction des armes chimiques.

Permettez-moi d'ajouter quelques mots sur les contrôles réguliers décrits dans le document. Nous estimons que nous n'avons proposé aucune mesure déraisonnable. Pour vérifier que l'engagement de ne pas fabriquer d'armes chimiques est respecté, il suffit selon nous d'effectuer au hasard des inspections sur place d'usines chimiques produisant des substances organophosphorées. Il est recommandé dans le document de tirer au sort les usines à inspecter. A notre avis, la seule possibilité que le sort désigne un violateur potentiel sert à garantir, dans une large mesure, que la convention sera respectée.

Des règles précises sont suggérées pour vérifier la destruction des stocks d'armes chimiques et des installations de fabrication. Elles prévoient des inspections obligatoires avant et après la période pendant laquelle la destruction doit être effectuée; pendant la période proprement dite des inspections sur place et une forme de surveillance mutuellement convenue à l'aide d'appareils techniques tels que des débitmètres devront être effectuées.

Comme vous le constaterez, nous ne suggérons pas l'inclusion de contrôles réguliers pour surveiller la fabrication des agents à double fin. Dans ce contexte, la portée de la convention va au-delà du régime de vérification proposé. Cela nous paraît être une limitation justifiée. A notre avis, une vérification complète serait très difficile à effectuer du point de vue technique dans ce domaine particulier. En outre, et surtout, les agents en question ont une importance militaire moindre. Les contrôles réguliers suggérés dans le document portent donc principalement sur les agents supertoxiques. En l'occurrence, la conception même d'une installation de fabrication peut donner une indication sur le point de savoir s'il y a ou non une violation de la convention.

(H. Ruth, République fédérale d'Allemagne)

A ce propos, le document suggère également une méthode pour vérifier la non-fabrication d'armes binaires. Cela implique le prélèvement d'échantillons, qui sont analysés sur le lieu même de l'inspection. L'analyse fait intervenir une procédure sommaire qui établit la non-fabrication de précurseurs clef d'armes binaires, mais ne dévoile pas la composition effective complète de l'échantillon. En parlant d'armes binaires, j'ai à l'esprit une composition contenant un précurseur clef en tant qu'un de deux ou de plusieurs composants. Seul ce précurseur clef est un composé organo-phosphoré qui est essentiel pour une arme binaire. C'est ce précurseur-là qui doit faire l'objet d'une vérification. Il est donc inexact de dire que les techniques de la production binaire ne sauraient faire l'objet d'une vérification raisonnable et efficace.

Je voudrais souligner que la procédure proposée a pour but d'exclure la possibilité de tout abus. L'industrie chimique de mon pays, qui se heurte à une concurrence active tant sur le marché national qu'international, appuie vigoureusement les propositions formulées ici et est prête à communiquer à toute partie intéressée les données d'expérience qu'elle a acquises.

Monsieur le Président, j'invite toutes les délégations au Comité à examiner attentivement notre document et à l'inclure dans leurs propres considérations. Dans l'intérêt d'une coopération et d'une confiance internationales accrues, il faudrait maintenant réexaminer des réserves faites il y a longtemps. Il faudrait reconnaître que des inspections sur place clairement définies sont un moyen approprié de vérification dans le domaine des armes chimiques. Cela créerait également des conditions favorables pour d'autres efforts de désarmement et de limitation des armements. Une vérification fiable ne favorise ni ne défavorise aucune partie prise individuellement. Elle sert plutôt les intérêts de toutes les parties concernées; elle accroît la confiance, à l'échelle mondiale, dans les accords de limitation des armements et renforce l'espoir réaliste de parvenir à des mesures de coopération visant à assurer le respect de solutions négociées.

Depuis le jour où le Protocole de Genève a été établi en 1925, cette ville a été la scène de nombreux et fructueux efforts internationaux également dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements. Elle accueille actuellement non seulement le Comité du désarmement mais aussi un autre forum de négociation d'une importance cruciale pour la sécurité et la stabilité en Europe et dans le monde entier. Je veux naturellement parler des négociations américano-soviétiques sur la réduction et la limitation des armes nucléaires de portée intermédiaire qui, après une suspension convenue de deux mois, reprendront le 20 mai pour une nouvelle série. Mon Gouvernement suit naturellement ces entretiens avec le plus grand intérêt et participe activement aux consultations de l'Alliance de l'Atlantique Nord sur ce sujet. A notre avis, les négociations bilatérales américano-soviétiques sur les forces nucléaires intermédiaires et les efforts multilatéraux du Comité du désarmement pour élaborer une convention globale sur les armes chimiques ont quelque chose en commun. Ils visent, ceux-ci comme celles-là, à obtenir un résultat au niveau zéro; en d'autres termes, les négociations sur les forces nucléaires intermédiaires visent l'élimination de tous les missiles nucléaires de longue portée basés à terre et les efforts du Comité visent l'élimination de toutes les armes chimiques, contribuant ainsi à obtenir des résultats au niveau le plus bas possible. Mon pays espère que de pareils résultats sur les aspects de fond seront atteints dans les deux cas. Nous appuierons tout effort tendant à obtenir des résultats constructifs et concrets afin de faciliter les négociations et de les mener à bonne fin.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la République fédérale d'Allemagne de sa déclaration. Je voudrais maintenant donner la parole au représentant de la Hongrie Son Excellence le Ministre adjoint des affaires étrangères, Monsieur Imre Hollai.

M. HOLLAI (Hongrie) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous remercier des paroles aimables de bienvenue que vous m'avez adressées, et aussi de joindre mes félicitations sincères à celles que le chef de la délégation hongroise vous a déjà adressées lors de votre accession à la présidence du Comité pour le mois de mars. C'est pour moi un privilège de prendre aujourd'hui la parole devant le Comité du désarmement, et de présenter les vues de mon gouvernement sur quelques-unes des questions très importantes qui retiennent actuellement l'attention des peuples et de leurs représentants. C'est aussi un grand plaisir pour moi que de voir autour de cette table tant de visages familiers. Je suis heureux d'avoir eu l'occasion de travailler avec nombre d'entre vous dans le passé, et je me réjouis à l'idée de coopérer avec vous tous en de prochaines occasions.

Il n'y a pas une seule personne en Hongrie qui désapprouverait la résolution du douzième Congrès du Parti des travailleurs socialistes hongrois qui dispose qu'"à notre époque, il est capital pour l'humanité de maintenir la paix et d'empêcher le déclenchement d'une nouvelle guerre mondiale". Cette unité nationale est le fondement le plus solide de la politique étrangère de mon gouvernement, dont l'objectif prioritaire est de contribuer au renforcement de la paix et de la sécurité internationales, au relâchement des tensions et à l'élimination du risque de guerre.

Afin d'atteindre cet objectif prioritaire, le Gouvernement de la République populaire hongroise a toujours fait et continue de faire de son mieux pour promouvoir tout effort visant à arrêter et à inverser la course aux armements, à réduire les armements et les forces armées, et à prendre de véritables mesures efficaces de désarmement. Comme preuve de notre engagement profond quant à la limitation des armements et au désarmement, je mentionnerai que la Hongrie est partie à tous les accords internationaux en vigueur dans ces domaines, et qu'elle a pris une part active à l'élaboration d'un grand nombre d'entre eux. Les représentants de mon pays n'épargnent aucun effort pour s'engager activement et de façon constructive dans tous les forums où ces questions sont discutées ou négociées.

La République populaire hongroise a toujours accordé une attention particulière aux travaux du Comité du désarmement. Nous sommes convaincus qu'aujourd'hui où la situation internationale est marquée par l'aggravation de l'affrontement entre les forces de la guerre et de la paix, où les milieux militaristes essaient de rompre la parité existante des forces et luttent ouvertement pour obtenir la supériorité militaire la responsabilité de ce Comité, l'unique forum international habilité à négocier les questions globales de limitation des armements et de désarmement, est plus grande qu'elle ne l'a jamais été. En conséquence, la responsabilité des Etats membres de cet organe s'est accrue de façon analogue. Maintenant que tous les Etats dotés d'armes nucléaires et la plupart des pays militairement importants sont représentés ici, dans un organe de négociation bien équilibré, le Comité n'a personne d'autre à blâmer pour ses insuffisances que lui-même ou certains de ses membres.

Dans les préparatifs de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, les Etats membres du Comité du désarmement se trouvent devant ce problème frustrant : chacun doit-il partager également le blâme pour n'avoir pas mis pleinement à profit les trois années écoulées ? Dans un monde

(M. Hollai, Hongrie)

alarmé, où l'opinion publique jugera le Comité d'après sa réussite à arrêter la course aux armements et à réaliser des réductions substantielles du fardeau énorme des programmes d'armement, la réponse est claire. Elle est claire comme le bilan de la majorité des Etats membres qui, d'année en année, ont présenté des propositions concrètes, des projets de traité, des documents de travail sur le fond, et des mesures réelles de limitation des armements prises unilatéralement pour donner l'exemple et préparer la voie à des accords équitables.

Dans un monde où l'accumulation des armes, en particulier des armes nucléaires, constitue une menace permanente pour la survie même de l'humanité et de la civilisation, où le succès du désarmement présente un intérêt vital pour tous les peuples du monde, le devoir des Etats de négocier de bonne foi est un devoir primordial. C'est une obligation qui a été unanimement reconnue dans le document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. De ce fait, tout Etat qui refuse d'assumer ses obligations se charge d'une lourde responsabilité.

Comme les autres Etats socialistes, la République populaire hongroise poursuit une politique étrangère cohérente qui tend à la limitation des armements et au désarmement. En association avec les autres Etats parties au Pacte de Varsovie, la Hongrie a réaffirmé à maintes reprises qu'elle était disposée à négocier et à conclure des accords sur la limitation, la réduction ou l'interdiction des armes de tous types, sur une base de justice et de réciprocité. Comme l'a récemment déclaré le communiqué publié après la réunion des Ministres des affaires étrangères des Etats du Pacte de Varsovie, à la fin de l'an dernier, cet état d'esprit concerne non seulement les armes nucléaires et toutes les armes de destruction massive, mais aussi les armements classiques. Il s'applique également à la réduction numérique des forces armées des Etats.

Les représentants de mon gouvernement ont déclaré en de nombreuses occasions qu'en ce qui concerne la République populaire hongroise, la cessation de la course aux armements nucléaires, l'élimination de la menace d'une catastrophe thermonucléaire et le désarmement nucléaire étaient des questions de la plus haute priorité. Nous continuons de soutenir que, parmi les mesures de désarmement nucléaire, l'interdiction complète et générale de tous les essais d'armes nucléaires doit être traitée avec la plus grande urgence. A cet égard, mon gouvernement s'est félicité de l'initiative constructive prise par l'Union soviétique lorsqu'elle a fait savoir qu'elle était disposée à accepter, pendant une période initiale bien définie, une telle interdiction sur une base trilatérale. Nous sommes profondément convaincus qu'une interdiction complète des essais aurait un effet catalyseur sans précédent pour l'ensemble des problèmes de désarmement nucléaire.

Pour ce qui est des pays socialistes, coauteurs des propositions générales contenues dans le document CD/4, la solution la plus attrayante et la plus pratique consisterait à préparer et à entamer des négociations sur l'arrêt de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et sur la réduction progressive de leurs stocks jusqu'à élimination complète de ces armes. Toutefois, il y a plusieurs mesures qui pourraient conduire à une approche générale. La première serait un nouveau renforcement du régime de non-prolifération et, dans la même perspective, l'adoption d'un accord international sur la non-implantation d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y en a pas actuellement.

Nous sommes fermement convaincus que l'adoption d'un tel accord constituerait en soi une mesure importante et qu'elle servirait en outre de précurseur à la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Il y a longtemps que les Etats socialistes

(M. Hollai, Hongrie)

préconisent cette mesure, et mon pays a appuyé tous les efforts visant à créer de telles zones dans diverses parties de l'Europe, comme le nord du continent, les Balkans et la partie centrale du continent européen à laquelle nous nous intéressons particulièrement. Nous sommes aussi en faveur de la création d'une zone de paix et de coopération dans la région méditerranéenne. Le Gouvernement hongrois est d'avis que de telles zones serviraient à réduire la tension et à renforcer la confiance, même au-delà de leurs limites géographiques.

Dans son document final, la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a clairement reconnu la responsabilité spéciale des deux grandes puissances nucléaires dans le domaine du désarmement nucléaire. L'Union soviétique s'est toujours montrée à la hauteur de cette responsabilité. Même après que les Etats-Unis eurent unilatéralement rompu les négociations bilatérales, l'Union soviétique a continué à faire preuve d'une attitude constructive, et en de nombreuses occasions, elle a demandé la reprise rapide des pourparlers, en particulier de ceux qui concernent la limitation des armements stratégiques. Le Gouvernement hongrois demande instamment et vigoureusement la reprise rapide de ces négociations en vue de réaliser une limitation et une réduction importantes des armements stratégiques. Nous sommes convaincus qu'un tel tournant aurait une influence bénéfique sur le climat international dans son ensemble, et qu'il faciliterait aussi les négociations sur la limitation des armements et le désarmement dans d'autres enceintes.

Il existe un lien étroit entre les aspects globaux du processus SALT et la question des armes nucléaires de moyenne portée en Europe. Le Gouvernement hongrois a salué l'ouverture des négociations sur cette question complexe entre l'Union soviétique et les Etats-Unis et donné tout son appui à la grande proposition objective et constructive de la partie soviétique. Nous sommes en faveur d'une solution qui prévoierait l'élimination totale de toutes les armes nucléaires de moyenne portée pointées sur notre continent, ce qui en dernier ressort libérerait complètement l'Europe de toutes les armes nucléaires. La semaine dernière, l'Union soviétique a une fois de plus donné la preuve de sa position conséquente et déterminée à cet égard lorsqu'elle a décidé d'introduire un moratoire unilatéral et offert une réduction du nombre de missiles de moyenne portée dans le courant de l'année. La communauté internationale des Etats se serait attendue à ce que l'autre partie à la table des négociations fasse preuve de la même bonne volonté et des mêmes dispositions. Mais, le prompt refus des milieux officiels aux Etats-Unis n'a fait que révéler un manque alarmant d'empressement à examiner à fond les propositions importantes qui visaient à résoudre un des problèmes les plus difficiles de notre temps.

La République populaire hongroise, comme tous les autres Etats non dotés d'armes nucléaires, se préoccupe légitimement de sa sécurité, ainsi que de la sécurité de tous les peuples du monde. Nous sommes convaincus que la meilleure solution pour écarter la menace d'une guerre nucléaire serait l'élimination aussi rapide que possible de toutes les armes nucléaires ou, tout au moins, la mise hors la loi de l'emploi en premier de ces armes en tant que crime suprême contre l'humanité. Des mesures partielles pourraient cependant contribuer aussi à renforcer la sécurité des Etats.

A cet égard, je tiens à souligner que mon gouvernement attache une grande importance au renforcement des garanties de sécurité aux Etats non dotés d'armes nucléaires. Notre point de départ est que ces Etats - comme mon propre pays - qui ont renoncé à l'acquisition d'armes nucléaires aux termes d'un instrument juridique international en vigueur, et dont les territoires sont exempts d'armes nucléaires appartenant à d'autres Etats, ont un droit naturel à des garanties inconditionnelles qu'ils ne seront jamais exposés, en aucune circonstance, à un recours ou à une menace de recours aux armes nucléaires.

(M. Hollai, Hongrie)

Nous continuons à préconiser une solution dans le cadre d'une convention internationale. Cependant, nous appuyons la proposition tendant à ce que, à titre de première mesure, les puissances nucléaires fassent en ce sens des déclarations identiques quant au fond, qui seraient entérinées par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies.

Le peuple hongrois a été profondément choqué et alarmé lorsqu'au mois d'août l'an dernier le Gouvernement des Etats-Unis a annoncé le début d'une fabrication importante d'ogives à neutrons. La seule pensée de l'utilisation éventuelle de cette arme est profondément déplorable et crée un vif sentiment d'indignation dans le monde entier et en particulier en Europe où elle serait déployée. Mon Gouvernement demande résolument au Comité du désarmement de commencer sans retard des négociations sur une convention interdisant de façon globale cette arme abominable.

La somme de temps que j'ai consacré aux questions concernant le désarmement nucléaire, de même que l'importance que la délégation hongroise a toujours accordée à ces questions, montrent clairement le caractère d'urgence et la priorité que le Gouvernement de la République populaire hongroise leur attribue. Ce fait ne diminue en rien cependant notre volonté et notre hâte à poursuivre des négociations concrètes sur tous les autres points figurant à l'ordre du jour du Comité.

La délégation hongroise a, depuis bien longtemps en fait, milité en faveur de mesures urgentes, de la conclusion d'accords internationaux visant à interdire la mise au point, la fabrication et le stockage des armes chimiques et la destruction de ces armes; l'interdiction des armes radiologiques et l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes.

Le peuple de mon pays, comme les autres peuples de toute l'Europe, est profondément inquiet des récentes mesures prises par les Etats-Unis en ce qui concerne la fabrication et le déploiement des armes binaires. Tous les Etats, en particulier les Etats européens, devraient se lever et rejeter fermement les plans sinistres visant à faire déferler sur ce continent de nouvelles vagues d'armes nucléaires, neutroniques et chimiques. Il conviendrait que ce Comité accélère ses efforts pour empêcher une nouvelle et extrêmement dangereuse spirale de la course aux armes chimiques. Il conviendrait de prendre des mesures urgentes pour empêcher la fabrication et le déploiement de nouveaux types d'armes chimiques, en particulier d'armes binaires, ainsi que le déploiement d'armes chimiques dans les pays où ces armes n'existent pas actuellement.

La délégation hongroise s'est profondément intéressée aux efforts visant à élaborer un projet de traité sur l'interdiction des armes radiologiques et elle continuera à prendre part aux nouvelles négociations à cette fin.

Il y a une semaine seulement, notre délégation a soumis au Comité une proposition concernant les diverses mesures visant à empêcher une étape qualitative nouvelle de la course technologique aux armements et à parvenir à une interdiction complète des nouvelles armes de destruction massive. Nous avons également suggéré d'examiner sérieusement les formules appropriées par lesquelles tous les Etats, en particulier les membres permanents du Conseil de sécurité et les autres Etats militairement importants, feraient des déclarations solennelles identiques quant au fond pour condamner toute tentative future visant à mettre au point, à fabriquer et à déployer de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes. Mon Gouvernement espère que notre initiative bénéficiera d'un examen attentif et fera l'objet d'une réaction positive.

(M. Hollai, Hongrie)

Avant de conclure cet exposé de la position de mon Gouvernement sur certains des principaux problèmes de limitation des armements et de désarmement, je tiens à mentionner que nous appuyons sans réserve la proposition faite par l'Union soviétique à la trente-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies en faveur de la conclusion éventuelle, à une date rapprochée, d'un traité international en vue d'empêcher que l'espace extra-atmosphérique ne devienne un nouveau théâtre de la course aux armements.

En conclusion, je tiens à réaffirmer la grande importance que la République populaire hongroise attache au succès de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. C'est pourquoi nos délégations ici au Comité et dans ses organes subsidiaires, ainsi qu'au Comité préparatoire à New York, coopèrent aux préparatifs pour assurer la réalisation des justes espoirs. Nous espérons que la session extraordinaire sera celle des décisions axées sur l'action. Nous ferons tout pour aider à conserver et développer encore les résultats obtenus à la première session extraordinaire. Nous désirons contribuer au respect des principes énoncés dans le Document final et avoir un rôle dans la préparation et l'adoption d'un Programme global de désarmement.

La délégation hongroise a activement participé, et continue de le faire, à l'élaboration de ce Programme. Notre position de principe est bien connue de tous et nos propositions constructives ont été bien reçues et acceptées. Je me limiterai donc maintenant à indiquer uniquement quelques considérations fondamentales de mon Gouvernement.

Dans la première partie de ma déclaration j'ai précisé que la République populaire hongroise était prête et disposée à négocier et à conclure des accords sur la limitation, la réduction ou l'interdiction d'armes de tous types sur une base de justice et de réciprocité. Cet engagement a été proclamé à diverses occasions et plus récemment dans la Déclaration des Etats parties au Pacte de Varsovie, adopté à la réunion du Comité consultatif politique qui s'est tenue à Varsovie en mai 1959. Ce document a été signé par les plus hautes personnalités politiques des Etats membres et a été examiné et ratifié par les organes politiques et législatifs compétents. J'aimerais mentionner que la Déclaration contient une description détaillée de cet engagement qui, en fait, a été réaffirmé et encore développé par les Ministres des affaires étrangères des pays du Pacte de Varsovie à leur dernière réunion, tenue à Bucarest en décembre 1961.

La République populaire hongroise est déterminée à poursuivre les négociations, en pleine harmonie avec les principes et priorités adoptés par consensus à la première session extraordinaire et énoncés dans le Document final. Nous sommes en outre résolus à négocier sur toutes les mesures globalement et sur une suite rationnelle de mesures interdépendantes à prendre à des périodes déterminées. Nous appuyons l'inclusion dans le Programme global de désarmement de stipulations pertinentes concernant des examens périodiques pour s'assurer que les engagements ont été tenus et que les mesures projetées ont été réalisées. Ces différents examens imprimeront un nouvel élan à la poursuite du processus de désarmement et conduiront, en temps voulu, à la convocation de la première conférence mondiale du désarmement. A notre avis, ces conférences mondiales pourraient marquer la réalisation des objectifs de chaque phase principale du Programme global de désarmement qui, nous l'espérons sincèrement, conduira dans un avenir pas trop lointain à un désarmement général et complet.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Hongrie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole au représentant des Etats-Unis, Son Excellence l'Ambassadeur Fields.

M. FIELDS (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais): C'est certes un privilège pour nous que d'accueillir aujourd'hui deux hôtes de marque qui participent à notre séance plénière. Leur présence confirme l'importance que leurs gouvernements respectifs attachent à notre Comité. Ma délégation est très heureuse de s'associer à vous, Monsieur le Président, pour souhaiter la bienvenue à Leurs Excellences l'Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne, M. Friedrich Ruth, et le Ministre adjoint des affaires étrangères de la Hongrie, M. Imre Hollai, et leur dire combien nous nous félicitons de leur présence au Comité. Je voudrais aussi noter, non sans regret, le départ de notre distingué collègue et ami, Son Excellence l'Ambassadeur Mircea Malitza, l'éminent représentant de la Roumanie au Comité. Toutefois, je dois avouer que mes sentiments sont partagés. En effet, si la façon sympathique et habile dont il s'acquittait de ses travaux au Comité me manquera, comme d'ailleurs à nous tous, je dois dire que notre perte ici à Genève procède d'un sentiment égoïste puisqu'il assume des fonctions à Washington, où il sera le représentant diplomatique de la Roumanie aux Etats-Unis. Je lui présente tous mes vœux dans ses nouvelles fonctions et suis certain qu'il apportera une contribution importante aux relations entre la Roumanie et les Etats-Unis.

Monsieur le Président, la réalisation d'une interdiction complète et vérifiable des armes chimiques est un objectif qui bénéficie d'une des plus hautes priorités de l'ordre du jour de notre Comité. Mon Gouvernement attache une grande importance à cet objectif.

Dans la déclaration qu'il a faite devant le Comité, le 9 février, le Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency des Etats-Unis, M. Eugene Rostow, a défini la position des Etats-Unis à propos de la question d'une interdiction des armes chimiques. Aujourd'hui, au cours de l'une des deux séances plénières consacrées spécialement à la question des armes chimiques, je voudrais exposer cette position plus en détail.

Les Etats-Unis considèrent une interdiction effective des armes chimiques comme un moyen de renforcer notre propre sécurité, celle de nos amis et alliés, ainsi que celle des Etats neutres/non alignés. Nous cherchons à supprimer une menace réelle, en éliminant des armes réelles des arsenaux existants d'adversaires potentiels. Les Etats-Unis sont très conscients du fait que, dans le passé, des armes chimiques ont été utilisées sur les champs de bataille avec des effets dévastateurs. Elles sont particulièrement efficaces contre les forces militaires et les civils dans de petits pays qui n'ont pas les moyens de se protéger. Nous sommes persuadés qu'alors même que nous siégeons dans cette salle, des armes de ce genre sont utilisées dans des conflits actuels dans des régions éloignées: en Afghanistan, au Laos et au Kampuchéa. Nous devons mettre un terme à l'utilisation d'armes chimiques et atteindre l'objectif que nous visons, à savoir une interdiction complète et vérifiable et à tout jamais de mettre au point, de fabriquer et de stocker des armes chimiques.

Assurer qu'une interdiction des armes chimiques renforce la sécurité et que, dans la mesure du possible, elle ne soit pas préjudiciable aux activités chimiques légitimes est une lourde responsabilité. Trouver ici le juste milieu est une tâche extrêmement complexe et délicate. Dans les sociétés modernes, les produits chimiques sont omniprésents. En effet, de nos jours toutes les sociétés sont largement dépendantes de produits chimiques toxiques utilisés comme médicaments, pesticides et produits chimiques intermédiaires, pour ne citer que quelques exemples. Mon Gouvernement est d'avis que l'approche simple retenue dans le passé pour les armes biologiques et la guerre mésologique ne peut servir de modèle pour traiter des problèmes beaucoup plus complexes que pose une interdiction des armes chimiques.

(M. Fields, Etats-Unis d'Amérique)

Cela fait déjà plus d'une décennie que le Comité du désarmement et ses prédécesseurs oeuvrent en faveur d'une interdiction des armes chimiques. Etant donné la nature délicate et la complexité des questions en jeu, il n'est pas surprenant que la recherche d'un accord se soit révélée difficile. Toutefois, nous ne devrions pas perdre de vue le fait qu'un travail important et utile a déjà été accompli.

Malheureusement, les progrès réalisés sont très inégaux. On a avancé beaucoup plus dans la définition de la portée d'une interdiction que dans l'élaboration d'arrangements pour donner une confiance universelle que toutes les parties respectent leurs obligations. Il est évident que l'absence d'accord sur des questions concernant la vérification et le respect constitue l'obstacle majeur au parachèvement heureux des travaux du Comité.

Dans ce contexte, je voudrais parler brièvement de certains événements se produisant hors du Comité du désarmement, qui constituent un important élément de la toile de fond pour les discussions du Comité au sujet d'une interdiction des armes chimiques et qui influent beaucoup sur l'attitude de mon gouvernement. Si les membres du Comité veulent bien comprendre la position des Etats-Unis à cet égard, il leur est indispensable d'avoir une connaissance correcte de ces événements.

Tout d'abord, comme on le sait bien, les Etats-Unis sont parvenus à la conclusion qu'ils ne peuvent plus différer des mesures destinées à moderniser leur stock d'armes chimiques de dissuasion. Il y a plus d'une décennie, nous avons fermé toutes nos installations de fabrication d'armes chimiques. Depuis lors, nous n'avons fabriqué aucune arme chimique et avons, en fait, détruit de grandes quantités d'armes de ce genre. Nous avons espéré un comportement correspondant de la part de l'Union soviétique et avons pensé que des progrès sur la voie d'une interdiction des armes chimiques supprimerait la nécessité de fabriquer dorénavant de telles armes, en éliminant la menace à laquelle nos capacités de guerre chimique étaient destinées à faire face. Malheureusement, cette menace non seulement subsiste mais est encore plus importante que jamais. Nous devons donc prendre rapidement des mesures pour y faire face. Agir autrement serait faire preuve d'irresponsabilité. Nous préférierions de beaucoup un traité dont le respect pourrait être vérifié de façon satisfaisante et nous continuerons à travailler activement à son élaboration. Mais tant qu'un accord de ce genre ne sera pas conclu, il est clair que, vu l'attitude des Soviétiques, nous devons conserver des capacités militaires dans le domaine des armes chimiques. C'est là une approche qui correspond à celle que mon gouvernement a adoptée dans d'autres secteurs où des négociations sont en cours. A regret, mon gouvernement a dû conclure qu'aucune autre approche n'était vraiment susceptible de donner des résultats positifs. Je ne m'étendrai pas sur ce point. A titre d'information, je signale aux distingués représentants que ma délégation présente aujourd'hui un document de travail intitulé "Le programme des Etats-Unis en vue de la dissuasion d'une guerre chimique", qui explique plus en détail les diverses mesures que nous prenons et les motifs qui les justifient. Comme cela a été clairement indiqué, l'objectif du programme chimique des Etats-Unis est de maintenir le niveau de munitions chimiques le plus sûr et le plus bas qui permette en même temps de dissuader de façon efficace un éventuel agresseur de lancer une attaque chimique. Il ne s'agit pas, comme certains voudraient vous le faire croire, d'obtenir une supériorité en ce qui concerne ces armes ni même d'égaliser la capacité assez importante des Soviétiques dans ce domaine. Je tiens à faire observer en particulier, que plus de 70 % de nos dépenses prévues à cet égard sont destinées à la protection contre une attaque chimique.

(M. Fields, Etats-Unis d'Amérique)

Monsieur le Président, on a entendu au Comité du désarmement des allégations à l'effet que les Etats-Unis ne négocieraient pas de bonne foi et qu'ils mettraient délibérément des obstacles à un accord, en modernisant leurs capacités en matière d'armes chimiques. Cela est parfaitement absurde. L'attachement des Etats-Unis à l'objectif d'une interdiction complète et vérifiable des armes chimiques a été réaffirmé par la plus haute autorité de notre gouvernement. Je voudrais aussi dire clairement que si cet objectif était atteint, nous serions alors disposés à mettre rapidement fin à notre programme binaire et serions même très désireux de le faire.

En outre, quelques délégations voudraient faire croire aux tiers que la fabrication d'armes chimiques binaires rendrait une vérification adéquate d'une interdiction des armes chimiques beaucoup plus difficile et peut-être même impossible. Cela également est absurde. En fait, tous les processus de fabrication d'agents de guerre chimie, qu'il s'agisse d'armes classiques ou binaires ou à plusieurs composants soulèvent les mêmes problèmes fondamentaux de vérification. Les systèmes binaires que nous prévoyons produiront des agents neurotoxiques classiques sur lesquels le Comité du désarmement a largement discuté. Ils utiliseront les mêmes précurseurs clefs que ceux auxquels font appel des méthodes classiques de fabrications d'agents neurotoxiques. Une installation de production binaire sera tout de même dotée de dispositifs spéciaux pour le traitement de produits chimiques toxiques. Ces dispositifs ne seront pas aussi importants que dans une usine classique de fabrication d'agents neurotoxiques, mais cette différence n'aura pas d'incidences réelles sur la vérification. Les moyens techniques nationaux sont inadéquats, même pour vérifier des usines classiques d'agents de guerre chimie. Comme pour les installations qui fabriquent des armes chimiques classiques, une visite sur place dans une installation de fabrication permettrait de déterminer sans grande difficulté ce que l'on y fabrique et dans quel but. En outre, comme pour les armes chimiques classiques, certains précurseurs sont "à fin unique", ou, en d'autres termes, n'ont pas d'utilisation commerciale. Ces précurseurs clefs devront être visés dans une future convention, quel que soit le processus de fabrication d'agents de guerre chimie dans lequel ils peuvent être utilisés.

Une seconde série de faits nouveaux a des incidences beaucoup plus sérieuses pour les travaux du Comité : il s'agit de ceux qui ont donné lieu à de graves préoccupations quant à une éventuelle violation des contraintes en vigueur sur les armes chimiques et biologiques.

Les Etats-Unis ont actuellement de bonnes raisons de douter que l'Union soviétique respecte la Convention sur les armes biologiques ou à toxines - un traité de limitation des armements négocié au sein de l'organe qui a précédé le Comité. Nous avons des preuves convaincantes qu'une poussée tout à fait inhabituelle d'anthrax a été observée au printemps de 1979 en liaison avec une installation militaire bien protégée de la ville soviétique de Sverdlovsk. Nous avons maintes fois demandé à l'Union soviétique, sur une base bilatérale, de fournir des informations qui dissiperaient nos inquiétudes. A vrai dire la réponse du Gouvernement soviétique selon laquelle cette poussée était due à des causes naturelles ne correspond pas aux informations dont nous disposons.

Outre ce qui s'est produit à Sverdlovsk, les Etats-Unis et d'autres pays disposent d'éléments de preuve concernant l'utilisation d'armes chimiques en violation des règles du droit international par des forces soviétiques ou bénéficiant d'une aide soviétique. On a trouvé, dans des échantillons provenant de zones du Laos et du Kampuchea où l'on a signalé des attaques à l'aide d'armes chimiques, des toxines létales, dont la détention à des fins hostiles est interdite par la Convention sur les armes biologiques ou à toxines.

(II. Fields, Etats-Unis d'Amérique)

Mon gouvernement vient d'achever un examen exhaustif de tous les renseignements dont on dispose actuellement sur les informations faisant état de l'utilisation d'armes chimiques au Laos, au Kampuchea et en Afghanistan. Nous en avons conclu que des armes létales et d'autres armes chimiques sont utilisées dans ces trois pays et qu'un membre du Comité, l'Union soviétique, est directement en cause. Nous mettrons à la disposition de toutes les délégations un exemplaire du document qui expose les grandes lignes de nos conclusions et les informations sur lesquelles elles sont basées.

Cette accumulation de preuves émanant de nombreuses sources différentes soulève plusieurs graves questions concernant les accords actuels et futurs de limitation des armements, en particulier dans le domaine des armes chimiques. La nécessité d'améliorer les procédures et les mécanismes de vérification internationale assurant le respect des accords a été clairement démontrée. Le refus persistant de l'Union soviétique de coopérer à la solution de ces questions non réglées, qui préoccupent particulièrement les Etats-Unis et d'autres pays, jette une ombre sur nos efforts collectifs de parvenir à une interdiction des armes chimiques.

Ces faits ont renforcé la détermination de mon gouvernement de veiller à ce que les dispositions relatives à la vérification et au respect dans une future convention sur les armes chimiques soient réellement efficaces.

Chacun sait l'importance que mon gouvernement attache à la vérification. Il ne s'agit pas d'une position abstraite de négociation. C'est une considération fondamentale de sécurité. Nous croyons qu'il est essentiel de disposer d'une capacité de représailles en nature en cas d'attaque chimique pour contribuer à décourager une telle attaque. Si nous devons accepter, dans le cadre d'une convention, de nous engager à renoncer à cette capacité, les dispositions de cette convention doivent donner des assurances suffisantes que les adversaires éventuels renoncent également à leurs capacités en matière d'armes chimiques. Permettez-moi de parler franchement. Nous n'accepterons pas une convention qui ne pourrait être vérifiée de façon adéquate et sur laquelle, par conséquent, on ne pourrait pas compter pour éliminer la menace que les armes chimiques créent pour la sécurité des Etats-Unis et d'autres pays. Je ne conçois pas comment mon gouvernement pourrait devenir partie à une convention s'il subsistait des doutes sérieux sur ce point.

On s'accorde à reconnaître qu'un système de vérification d'une convention sur les armes chimiques devrait être fondé sur une combinaison de moyens nationaux et internationaux, qui se compléteraient les uns les autres. Cependant, il existe des divergences fondamentales. Certaines délégations souhaitent s'en remettre presque entièrement à des moyens techniques nationaux et à des mesures d'exécution nationales. De nombreux autres pays, dont le mien, estiment que seules des mesures internationales, y compris une vérification internationale systématique sur place, peuvent servir de base à une vérification adéquate. Nous sommes convaincus que dans l'avenir prévisible, les moyens techniques nationaux seront insuffisants. En outre, le fait que les mesures d'exécution seraient prises à l'échelon national ne contribuerait pas à donner aux autres pays l'assurance que les gouvernements nationaux se conforment à la convention. Rien ne peut remplacer des mesures de vérification internationale prises en coopération, y compris des dispositions appropriées prévoyant une surveillance systématique sur place, convenue à l'avance dans la convention.

L'examen des conceptions générales en matière de vérification a amplement démontré que ces divergences fondamentales existent au Comité. On pourrait penser qu'en pareil cas, il conviendrait d'intensifier les efforts afin de dégager les points de désaccord et s'attacher à les résoudre. C'est l'approche que préconise ma délégation et nombre d'autres.

Cependant, plusieurs délégations souhaitent apparemment éviter d'aborder ces questions difficiles. Nous ne voyons pas où peut mener une telle approche. Ce n'est pas en ignorant les problèmes qu'on les rendra moins réels ou moins importants et une telle attitude ne facilite certainement pas leur solution. La réalisation de progrès significatifs en direction d'une convention sur les armes chimiques dépendra des progrès accomplis dans la solution des problèmes fondamentaux de la vérification. De l'avis de ma délégation, il ne sert à rien de s'efforcer de rédiger le texte de dispositions dans d'autres domaines quand il n'existe même pas encore de base pour une approche commune à l'égard des dispositions sur la vérification.

Le moment est venu de dépasser le stade du débat général sur les grandes conceptions en matière de vérification. Le Comité devrait maintenant s'attacher à examiner une à une les activités spécifiques de vérification et leur consacrer autant de temps qu'il le faudra pour parvenir à un accord. La liste des activités esquissées dans le document de travail canadien (CD/167) constituerait un bon point de départ pour établir une liste des questions à étudier. Il n'y aura manifestement aucune formule simple pouvant être appliquée dans tous les cas. En raison de la diversité des activités de vérification, un système de vérification des armes chimiques devra nécessairement comprendre une diversité de mesures adaptées à des situations particulières.

Pour trouver des solutions aux nombreux problèmes en suspens, il faudra que tous les membres du Comité coopèrent activement entre eux, en puisant dans leur imagination et leurs connaissances collectives. C'est dans cet esprit que ma délégation a patronné deux réunions d'information sur le concept de la vérification en continu à distance. Nous présenterons au Comité sous peu une proposition concrète concernant une évaluation détaillée de cette technique en tant qu'élément possible, un système de vérification des armes chimiques.

Une participation active d'experts techniques sera nécessaire pour comprendre tant les dimensions techniques des tâches que les possibilités techniques de les accomplir. A cet égard, ma délégation estime que les travaux des experts dans le domaine de la détermination de la toxicité sont achevés pour l'essentiel. Ce qui est le plus important actuellement, c'est de disposer d'avis d'experts dans le domaine de la vérification. Nous serions d'accord pour demander qu'à titre de premier pas des experts soient priés d'esquisser cet été des procédures pouvant être employées pour surveiller la destruction des stocks déclarés d'armes chimiques et de s'occuper de plusieurs autres questions intéressant spécifiquement la vérification qui figurent dans le projet de rapport sur les consultations tenues du 15 au 19 mars.

Pour conclure, il est un dernier point sur lequel je tiens à me faire bien comprendre de tous. Ma délégation s'engage à coopérer pleinement aux efforts déployés par le Comité pour parvenir à une interdiction des armes chimiques. Nous sommes prêts et désireux de siéger avec d'autres délégations pour essayer de trouver des solutions spécifiques aux nombreux problèmes particuliers qu'il convient de résoudre si l'on veut aboutir à une convention sur les armes chimiques. A cet égard, d'aucuns ont suggéré que l'un des moyens les plus efficaces pour réaliser des progrès rapides serait que les Etats-Unis reprennent les négociations bilatérales avec l'URSS. Permettez-moi d'énoncer clairement la position des Etats-Unis sur cette question. La possibilité de reprendre des négociations bilatérales reste ouverte, à condition que l'Union soviétique fasse preuve d'une réelle volonté de négocier des

(M. Fields, Etats-Unis d'Amérique)

arrangements efficaces en matière de vérification et de respect de la convention et de respecter les obligations qui lui incombent en vertu d'accords existants. Il ne doit y avoir aucun malentendu sur ce point. La balle est clairement dans le camp des Soviétiques.

Monsieur le Président, voilà bien des années que nous recherchons une interdiction efficace des armes chimiques. Nous ne nous berçons pas de l'illusion que des solutions seront trouvées rapidement. Mais plus nous attendrons avant de nous attaquer aux véritables problèmes qui se posent dans le domaine de la vérification et du respect de la convention, plus il faudra de temps pour les résoudre. Nous ne devrions plus en perdre davantage.

M. ERDENBILÉG (Mongolie) (traduit du russe) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de nouveau et de vous adresser les vœux de plein succès de ma délégation.

J'aimerais aussi remercier le représentant de l'Iran, M. l'Ambassadeur Mahallati, pour les efforts qu'il a déployés, en février en qualité de président pour organiser la présente session.

Il m'est particulièrement agréable de saluer le nouveau représentant de la Tchécoslovaquie, mon ami et collègue l'Ambassadeur Vejvoda et de lui offrir toute ma coopération.

Avant d'exposer plus en détail notre position sur le point 4, je voudrais formuler quelques observations sur la question la plus prioritaire, celle du désarmement nucléaire.

La délégation mongole, comme de nombreuses autres, n'a pas cessé de préconiser l'ouverture rapide de véritables négociations sur les points 1 et 2 et la création immédiate de groupes de travail spéciaux dotés de mandats appropriés. Il va sans dire en effet, que dans cette assemblée, le principal thème des interventions de nombreuses délégations doit être la nécessité d'entreprendre des négociations en vue de la cessation complète et générale des essais d'armes nucléaires, de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire. Presque tous les orateurs ont demandé qu'il n'y ait plus de nouveaux atterrissements.

Aux précédentes séances plénières, nous avons écouté avec beaucoup d'attention les interventions de différentes délégations du Groupe des 21, y compris celles de l'Inde, de Sri Lanka et du Brésil et celles des éminents représentants de la République démocratique allemande et de la Pologne, MM. les Ambassadeurs Herder, Sujka qui concernaient un certain nombre de questions essentielles relatives au point 1 de l'ordre du jour ou plus exactement à l'idée de créer un groupe de travail spécial.

A notre avis, le Comité du désarmement doit adopter pour les groupes de travail spéciaux des mandats spécifiant que les négociations seraient menées sur le fond des questions, c'est-à-dire sur l'élaboration de traités et d'accords multilatéraux appropriés.

A cet égard, nous partageons entièrement les vues de la délégation de la République démocratique allemande exposées dans le document CD/259. A notre avis, c'est précisément sur une telle approche que pourraient se fonder les activités concrètes que les membres du Comité seraient amenés à entreprendre. Il importe que ces activités soient suivies d'effet.

(M. Erdembileg, Mongolie)

Dans la situation internationale compliquée actuelle, les questions relatives à l'élaboration et à l'adoption de mesures efficaces dans le domaine de la limitation de la course aux armements et du désarmement nucléaire deviennent de plus en plus urgentes et aiguës. Les efforts constructifs et les initiatives de l'Union soviétique et d'autres pays socialistes visant à prévenir une catastrophe nucléaire devraient faciliter l'obtention de solutions positives dans ces domaines hautement prioritaires. Dans ce contexte, nous voudrions souligner l'importance de la nouvelle proposition soviétique, qui concerne une question essentielle relative à la prévention de la guerre nucléaire, toujours plus menaçante.

La République populaire mongole appuie pleinement les initiatives pacifiques formulées au dix-septième congrès des syndicats de l'URSS par L.I. Brejnev, Secrétaire du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS. La décision de l'Union soviétique d'instaurer unilatéralement un moratoire sur le déploiement des armes nucléaires de portée moyenne dans la partie européenne de l'URSS, de geler sous l'angle qualitatif et quantitatif les armements de ce type déjà déployés ici, d'interrompre le remplacement des missiles anciens bien connus par des missiles plus récents, et un certain nombre d'autres propositions concrètes sont inspirées par le souci sincère d'écarter la menace nucléaire, de réduire le niveau de confrontation militaire et de conclure dans le cadre des négociations soviéto-américaines des accords mutuellement acceptables sur la base de l'égalité et de la sécurité égale. L'Union soviétique démontre ainsi une nouvelle fois sa bonne volonté et son empressement à apporter une solution positive à ces problèmes vitaux, en vue du renforcement de la paix et de la stabilité, non seulement en Europe mais dans le monde entier.

Permettez-moi maintenant d'exprimer certaines considérations de la délégation mongole sur le point 4, dont le Comité a abordé l'examen cette semaine.

Les efforts que le Comité du désarmement déploient depuis de nombreuses années en vue de l'élaboration et de l'adoption d'un projet de convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction se heurtent à de nouvelles et graves difficultés. Nous sommes convaincus que, dans le contexte d'un véritable désarmement, l'interdiction des armes chimiques est aujourd'hui l'un des objectifs les plus urgents, qui ne tolère aucun nouveau délai. Cette position, inspirée par le souci d'éviter à l'humanité les horreurs d'une guerre chimique et de la débarrasser de ce type extrêmement dangereux d'armes de destruction massive, a été adoptée par la majorité des Etats du monde.

Cependant, l'Administration de Washington a pris à ce sujet une position entièrement opposée en adoptant un programme de "réarmement chimique des Etats-Unis" au prix de nombreux milliards, dont le but essentiel est d'inclure dans les armements et en fin de compte d'implanter sur les territoires des autres Etats une nouvelle génération d'armes chimiques. La décision des Etats-Unis d'intensifier la fabrication des charges de projectiles contenant un nouveau mélange neurotoxique encore plus meurtrier, dit charge binaire, crée une situation des plus dangereuses.

(M. Erdembileg, Mongolie)

L'addition à l'arsenal des Etats-Unis et de leurs alliés de l'OTAN d'armes à charge binaire entraîne avant toute chose un risque d'emploi d'armes de ce type, qui comptent parmi les armes de destruction massive les plus dangereuses, dans les régions d'Europe à forte densité de population. Ainsi, non seulement on se propose de faire de l'Europe le théâtre d'une certaine "guerre nucléaire limitée" mais on considère aussi ce continent comme le champ le plus approprié d'une future guerre à l'aide d'armes chimiques.

D'autre part, les auteurs du même programme de "réarmement chimique des Etats-Unis" suscitent par tous les moyens la publication de communiqués relatifs à des cas d'emploi d'armes chimiques et à toxines soviétiques et s'efforcent d'amener l'Organisation des Nations Unies à ouvrir une "enquête sur les faits". Dans son intervention faite aujourd'hui devant le Comité, le représentant des Etats-Unis a de nouveau tenté d'inspirer des communications ne correspondant pas à la réalité. Les membres du Comité du désarmement savent pertinemment que de telles entreprises n'ont jamais abouti à rien.

Il n'y a pas non plus lieu de s'étonner que ces calomnies et ces distorsions des faits émanent des forces qui, pendant des dizaines d'années, ont fait d'ignorer le Protocole de Genève de 1925 et qui ont utilisé au début des années 1970 des armes chimiques ou plus exactement mené une guerre chimique réelle contre les peuples du Viet Nam, du Laos et du Kampuchea. Ces élucubrations émanent des forces qui mènent une guerre non déclarée contre l'Afghanistan. Elles livrent volontiers des armes chimiques aux bandes terroristes envoyées de l'étranger qui les utilisent contre la population afghane pacifique.

Toutes ces activités sont menées par certains milieux pour justifier les mesures concrètes prises en vue de la réalisation du plan de "réarmement chimique" et, en particulier, la fabrication à grande échelle d'une nouvelle génération d'armes chimiques, les armes binaires. Ces activités visent en outre à justifier leurs intentions, au sujet desquelles le ministre de la défense des Etats-Unis, M. Weinberger, dans son interview à la "Voix de l'Amérique" a confirmé que l'Administration Reagan étudie la question de la révision des traités et accords internationaux interdisant l'utilisation d'armes chimiques et bactériologiques.

Cette option prise vers la modernisation de moyens militaires toxiques et un accroissement sans précédent de leur production débouche inévitablement sur une nouvelle spirale de la course aux armements chimiques et crée une situation dans laquelle tous les résultats positifs qui ont été réalisés sur la voie d'un accord sur l'élimination des armes chimiques et les efforts ultérieurs dans cette direction risque de se trouver réduits à néant. Autrement dit, globalement, l'apparition des armes binaires compliquera considérablement les négociations sur l'élaboration et la conclusion d'une convention internationale sur l'interdiction des armes chimiques et la destruction de leurs stocks.

A la précédente séance plénière, M. l'Ambassadeur Sujka, Président du Groupe de travail spécial, a fait remarquer à juste titre que l'apparition du problème des armes binaires crée inévitablement certaines difficultés dans la solution de diverses questions relatives à la prochaine convention, concernant en particulier la portée de l'interdiction, les transferts, la déclaration des stocks et leur destruction ainsi que d'autres questions directement liées à l'interdiction de la fabrication et du stockage des armes chimiques.

(M. Erdembileg, Mongolie)

Les délégations des pays socialistes, dont la Mongolie, ont donc présenté le document de travail CD/258, où elles exposent certains aspects importants directement liés aux négociations actuellement en cours dans le Comité. Je ne voudrais pas m'arrêter en détail sur ce document, puisque tous les membres du Comité en connaissent déjà la teneur, mais il mérite d'être examiné avec soin.

Nous sommes convaincus qu'en revenant sur cette décision, c'est-à-dire en renonçant à la fabrication massive et au déploiement d'une nouvelle génération d'armes chimiques, les Etats-Unis faciliteraient la réalisation prochaine d'accords acceptables pour tous dans un domaine du désarmement aussi important que celui de l'élimination complète des armes chimiques.

La République populaire mongole s'associe aux autres Etats pacifiques pour condamner vigoureusement la fabrication et le déploiement d'armes binaires.

A ce sujet, nous voudrions faire remarquer de nouveau qu'à la dernière session de l'Assemblée générale, la Mongolie a été l'un des auteurs de la résolution 36/96 B, en faveur de laquelle ont voté les délégations de 157 Etats, la seule opposition étant celle des Etats-Unis. Se fondant sur sa politique systématique visant à prévenir la guerre et à renforcer la paix et la sécurité dans le monde, la République populaire mongole estime absolument indispensable d'intensifier encore davantage les efforts multilatéraux pour refréner la course aux armements chimiques et prendre des mesures concrètes en vue de la réalisation d'accords dans ce domaine du désarmement véritable. Le Comité du désarmement peut faire beaucoup dans ce domaine, en premier lieu en menant à bonne fin l'élaboration d'une convention sur l'interdiction complète et efficace de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction.

La délégation mongole note avec satisfaction la poursuite active des travaux du Groupe de travail spécial sous la conduite habile et dynamique de l'Ambassadeur de la République populaire de Pologne le camarade Sujka. Nous espérons qu'en se fondant sur le mandat élargi adopté à la présente session, cet organe auxiliaire progressera encore davantage vers l'élaboration d'un instrument international approprié.

La délégation mongole aimerait maintenant examiner en détail l'une des questions relatives au programme global de désarmement.

On sait que la position commune du groupe de pays socialistes, exposée dans le document CD/245, a suscité un vif intérêt dans un certain nombre de délégations, particulièrement parmi les représentants du Groupe des 21. On a demandé aux auteurs de ce document de donner des explications supplémentaires sur certains points, et un grand nombre de questions ont été posées à cette fin.

La délégation tchécoslovaque, parlant au nom des pays socialistes, est maintes fois intervenue ici pour expliquer et exposer en détail notre position commune. C'est pourquoi, en évitant toute répétition, la délégation mongole voudrait répondre aux questions posées par l'éminent représentant de l'Inde à l'une des précédentes séances plénières du Comité.

Ces questions concernent l'initiative de la République populaire mongole relative à la conclusion d'une convention sur la renonciation mutuelle à l'agression et au recours à la force dans les relations entre les Etats d'Asie et de l'Océan Pacifique. Cette proposition a été formulée dans le document A/36/27 (p. 105) ainsi que dans le document bien connu CD/245 (p. 6).

(ii. Erdembileg, Mongolie)

A la question "en quoi les responsabilités que prévoirait une telle convention diffèreraient de celles déjà assumées par les Etats de toutes les régions en vertu de la Charte des Nations Unies ?"; nous voudrions répondre ceci :

Naturellement, le principe du non-recours à la force est énoncé dans la Charte des Nations Unies comme l'un des principes fondamentaux des relations entre les Etats. Il est dit, au paragraphe 4 de l'article 2 de la Charte, que "Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies." Le principe est ici énoncé en tant que norme du comportement des Etats et de l'activité de l'Organisation elle-même.

Nul, je crois, ne contestera la pratique établie de concrétiser les normes et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies dans des documents spéciaux, déclarations ou traités. Tel est le processus naturel d'approfondissement, d'élaboration et de consolidation en la matière compte tenu des nouvelles réalités et des besoins objectifs des relations internationales. On pourrait se référer à ce sujet à la Déclaration universelle des droits de l'homme, aux Pactes internationaux sur les droits de l'homme et enfin et surtout à la déclaration de 1972 sur le non-recours à la force dans les relations internationales et l'interdiction permanente de l'utilisation des armes nucléaires.

Je voudrais faire particulièrement remarquer que l'Acte final de la Conférence d'Helsinki de 1975 a constitué une importante contribution au développement et au renforcement du principe du non-recours à la force dans les relations internationales. Il convient aussi de mentionner à ce propos la fameuse déclaration de Bandung.

D'autre part, afin de mettre en oeuvre et de développer d'importantes dispositions de la Charte des Nations Unies, tout un ensemble de traités et d'accords internationaux relatifs à la cessation de la course aux armements et au désarmement ont été élaborés et adoptés.

Il apparaît clairement que la future conférence ne sera pas une simple répétition de ce qui est déjà consacré dans la Charte des Nations Unies, mais qu'elle adoptera des mesures pratiques et concrètes pour préciser et mettre en oeuvre la disposition de la charte concernant l'interdiction du recours à la force dans les conditions existant dans telle ou telle région où la nécessité de conclure un tel accord peut s'avérer vitale et plus urgente que dans toute autre région du monde.

Je voudrais ici faire remarquer que dans le message qu'il a adressé aux chefs des Etats et des Gouvernements des pays d'Asie et de l'océan Pacifique au sujet de la convention que nous avons proposée, notre Président Y. Tsendenbal a déclaré ce qui suit : "Naturellement, la convention que nous proposons développerait et renforcerait également, dans la situation concrète de la région, les dispositions appropriées de la Charte des Nations Unies et d'un grand nombre de résolutions de l'Assemblée générale sur les questions de la renonciation au recours à la force ...".

Nous voudrions aussi appeler l'attention des membres du Comité sur un autre aspect important. La convention proposée doit contenir des dispositions qui déterminent les moyens de mettre en pratique le principe même dont elle s'efforce d'obtenir le respect. Par exemple, notre Président a précisé dans son message susmentionné : "Les dispositions qui prévoient des mesures actives de la part des Etats participants

(M. Erdembileg, Mongolie)

au sujet des problèmes essentiels du renforcement de la paix et de la sécurité, telles que les mesures visant à réduire la confrontation militaire, à contenir la course aux armements et à réaliser le désarmement doivent y trouver une place importante".

Ainsi, la conclusion d'une convention sur la renonciation mutuelle à l'agression et au recours à la force dans les relations entre les Etats d'Asie et de l'océan Pacifique constituera une importante contribution à la mise en pratique d'une disposition essentielle de la Charte des Nations Unies qui est trop souvent violée, surtout sur le continent asiatique.

L'Article 52 de la Charte des Nations Unies stipule qu'il est opportun de conclure des accords régionaux sur les questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales. La conclusion de ladite convention pourrait constituer un progrès concret vers la mise en application de cette importante disposition de la Charte.

A la question de savoir : "si la proposition vise une convention multilatérale limitée aux Etats de la région de l'Asie et du Pacifique ou si l'on envisage une série de traités bilatéraux" nous voudrions répondre ce qui suit :

La République populaire mongole propose la conclusion d'une convention multilatérale englobant les pays d'Asie et de l'océan Pacifique. Par ailleurs, nous jugeons utile que tous les Etats membres permanents du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies qui assument une responsabilité particulière en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales, participent à l'élaboration et à la signature d'une telle convention. En même temps, nous voulons nullement minimiser l'importance des accords bilatéraux sur le non-recours à la force, conclus entre des pays d'une région donnée. Bien entendu, ces accords seront un facteur important pour la réalisation des mesures sur une base multilatérale.

Dans les traités et accords bilatéraux sur les relations pacifiques et la coopération entre les Etats d'Asie et de l'océan Pacifique nous voyons des éléments importants d'une entente et de l'élaboration d'un instrument international de caractère régional. Il est tout à fait opportun de rappeler ici, les récentes communications relatives à l'ouverture des négociations entre l'Inde et le Pakistan en vue de la conclusion entre ces deux pays d'un traité de non-agression ou d'un traité de paix; l'essentiel ici ne réside pas dans l'appellation mais dans le but et la teneur du document. Si l'on conclut un traité répondant réellement aux intérêts véritables de la paix et de la tranquillité des peuples des deux pays, de tout le sous-continent de l'Asie du Sud, alors, à mon avis, dans cette partie très importante du Continent asiatique, l'idée de la sécurité collective commencera à se faire admettre et ce processus pourra être approfondi toujours davantage. C'est là un point très important.

Enfin, en réponse à la question : "Quelles dispositions prévoirait-on en cas de violation de la convention et quel rapport aurait ce système de sécurité avec le cadre de sécurité collective déjà établi en vertu de la Charte des Nations Unies ?", nous répondrons ceci :

A ce que nous comprenons, en cas de violation des dispositions de la convention les parties peuvent recourir, conformément au paragraphe 1 de l'Article 33 de la Charte des Nations Unies, à des moyens tels que la négociation, la médiation, la conciliation, l'arbitrage, ou d'autres moyens pacifiques de leur propre choix.

Aucune disposition de la convention proposée ne doit porter atteinte aux droits et obligations des Etats au regard de la Charte des Nations Unies, y compris les dispositions relatives aux mesures de sécurité collective.

(M. Erdembileg, Mongolie)

Les questions relatives à l'observation des dispositions de la convention peuvent être étudiées lors de conférences périodiques d'examen ou par le truchement d'un certain mécanisme créé aux termes de la convention. A cet égard, on peut se référer aux activités de certaines organisations créées sur une base régionale.

Naturellement, s'il apparaît une situation qui menace la paix et la sécurité internationales, des mesures d'urgence peuvent être prises conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

Pour conclure, nous voudrions souligner que la proposition de la Mongolie vise essentiellement à établir des mécanismes permettant de répondre aux intérêts à long terme des Etats de notre continent, le plus vaste et le plus peuplé du monde. La réalisation de cet objectif exigera beaucoup de temps et de persévérance de la part des pays et des peuples.

A notre avis l'essentiel est de mener un dialogue politique en vue du renforcement de la confiance et de la compréhension mutuelle. Comme nous l'avons déjà indiqué, le chef de notre Etat, Y. Tsedenbal, a adressé l'an dernier un message sur la question évoquée ci-dessus aux chefs d'Etat et de gouvernement de presque tous les Etats d'Asie et de l'océan Pacifique. La majorité des Etats de cette région ont examiné avec beaucoup d'attention la proposition mongole et ont exprimé leur appui. La question a reçu une attention appropriée lors de diverses conférences d'organisations internationales et en d'autres occasions.

Ainsi, à mon avis, nous créerons d'excellentes bases de départ en vue d'un dialogue constructif. Il importe de poursuivre les efforts afin d'établir de solides fondements pour la poursuite de notre oeuvre commune.

La République populaire mongole est résolue à tout mettre en oeuvre, de concert avec d'autres Etats, afin de réaliser cet idéal commun à tous.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Mongolie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la Bulgarie, Son Excellence l'Ambassadeur Grinberg.

M. GRINBERG (Bulgarie) (traduit de l'anglais) : Ma délégation a déjà eu l'occasion de vous adresser ses félicitations, Monsieur le Président, et de souhaiter la bienvenue aux nouveaux représentants des Pays-Bas et de la Tchécoslovaquie. Nous nous réjouissons aussi de la présence à cette séance de deux hôtes distingués, le Ministre adjoint des affaires étrangères de la République populaire hongroise, M. Imre Hollai, et de M. l'Ambassadeur Friedrich Ruth, Commissaire pour le désarmement et le contrôle des armements de la République fédérale d'Allemagne. Par ailleurs, nous regrettons vivement le départ du chef de la délégation roumaine, notre excellent ami M. l'Ambassadeur Mircea Malitza, qui rejoint un autre poste important. Nous avons toujours apprécié son importante contribution à nos travaux et nous nous félicitons de sa coopération étroite et de sa contribution à l'avancement de nos efforts communs.

Aujourd'hui, j'aimerais exposer certaines considérations sur le point 4 de l'ordre du jour, "Armes chimiques". Au lieu de faire état de l'importance de nos négociations dans ce domaine, je voudrais citer brièvement un manuel sur les armes chimiques : "... Une brève exposition aux gaz neurotoxiques suffit pour provoquer de fortes hémorragies par le nez et la bouche, de graves convulsions et la mort dans les minutes qui suivent ou après des journées d'agonie". Le même manuel indique que les doses

(M. Grinberg, Bulgarie)

létales se mesurent en milligrammes. Dans la discussion sur cette question, nous ne devons pas oublier qu'aujourd'hui les arsenaux militaires peuvent contenir plusieurs centaines de milliers de tonnes d'agents de guerre chimique.

Je crois qu'il fallait le rappeler pour comprendre les vraies dimensions de notre tâche.

Au paragraphe 75 du Document final, l'Assemblée générale proclame que "l'interdiction complète et effective de la mise au point, de la fabrication et du stockage de toutes les armes chimiques et leur destruction constituent l'une des mesures de désarmement les plus urgentes" et que la conclusion d'une convention à cet effet est "l'une des tâches les plus pressantes des négociations multilatérales". D'ici peu, le Comité aura à faire rapport sur les résultats de ses efforts visant à arrêter et à inverser la course aux armements dans ce domaine capital. En pensant aux années de délibération, nous voudrions souligner tout d'abord le rôle essentiel qu'ont joué les négociations bilatérales entre les Etats-Unis et l'URSS de 1976 à 1980. Il est regrettable que ces négociations aient été unilatéralement interrompues, car elles auraient encore pu être d'une grande utilité.

En venant maintenant aux négociations multilatérales, je note avec satisfaction que durant les sessions du Comité de 1980 et 1981 un travail fort utile a été effectué sous la direction de MM. les Ambassadeurs Okawa et Lidgard en ce qui concerne l'élaboration des éléments de la future convention. La session de cette année-ci a été marquée par la reprise des activités du Groupe de travail spécial des armes chimiques, pourvu d'un mandat élargi, sous l'habile direction de l'Ambassadeur de Pologne M. Sujka. Notre délégation se réjouit de l'atmosphère de franchise qui prévaut au Groupe de travail. Les déclarations et documents présentés par diverses délégations contribueront sans doute à la formulation des éléments de la future convention. Permettez-moi enfin de mentionner que depuis trois ans nous sommes aidés dans notre travail par des techniciens de plus de vingt pays, dont la Bulgarie, et je tiens à saisir cette occasion pour leur adresser nos remerciements.

Nous savons trop bien qu'en dépit des progrès réalisés jusqu'ici, un certain nombre de problèmes restent à résoudre, notamment quant aux définitions, à la portée de l'interdiction, à la déclaration et à la destruction des stocks existants d'armes chimiques, à la vérification du respect de la convention, etc. Il est essentiel à ce stade que toutes les délégations adoptent une approche équilibrée à l'égard de l'ensemble des questions qui se posent, sans retenir indûment l'attention sur certaines au détriment d'autres également importantes.

Il est réconfortant de noter que la nécessité d'une telle approche est de plus en plus largement reconnue. Même dans les déclarations relatives à la question complexe et délicate du contrôle et de la vérification, on relève fréquemment des indices d'une plus vive compréhension du fait que le "parti pris de méfiance" ne mène à rien. Pour sa part, la Bulgarie partage pleinement l'opinion de la délégation soviétique, présentée par l'Ambassadeur Issraelyan dans son important discours du 31 mars 1981, lorsqu'il a dit : "quelles que soient l'étendue, la complexité et la perfection du système de contrôle, nous ne parviendrons jamais à la certitude que tel ou tel aspect important des activités des Etats en ce qui concerne l'observation de toutes les dispositions d'une convention sur l'interdiction des armes chimiques est parfaitement mis au clair" (CD/PV.119, p. 12).

(M. Grinberg, Bulgarie)

Ceci dit, toutefois, je tiens à déclarer de la façon la plus catégorique que notre position concernant la possibilité de mettre au point un système efficace de vérification de la mise en oeuvre de la convention future est positive et optimiste. A cet égard, ma délégation a été encouragée par l'échange initial de vues au sein du Groupe de travail, qui a révélé que si certaines questions importantes restent à résoudre, il n'en existe pas moins un nombre considérable de points de convergence sur des questions tant de principe que de détail.

Nous pourrions difficilement tenter d'évaluer l'état actuel des négociations sur l'interdiction des armes chimiques sans tenir compte de la décision récente du Gouvernement des Etats-Unis de procéder à la fabrication et au déploiement d'armes chimiques dites binaires et à plusieurs composants.

Afin de conditionner le peuple américain à accepter ces mesures impopulaires et de se justifier devant l'opinion publique mondiale, les Etats-Unis mènent depuis plusieurs années une campagne de diffamation vaste et sans précédent contre l'Union soviétique et les autres pays socialistes, afin de faire croire que des armes chimiques sont utilisées en Afghanistan et en Asie du Sud-Est. Le représentant des Etats-Unis l'Ambassadeur Fields, a cru bon de répéter ces accusations calomnieuses dans sa déclaration d'aujourd'hui. Il est à regretter que les responsables de cette campagne n'aient pas encore abandonné leurs tactiques, qui ne peuvent qu'envenimer l'atmosphère et rendre nos travaux encore plus difficiles qu'ils ne le sont actuellement.

Il est déjà suffisamment inquiétant qu'à un moment où les tensions sont considérablement accrues et où la course aux armements s'accélère dans de nombreux domaines, une arme nouvelle et particulièrement meurtrière soit ajoutée à la longue liste des horribles moyens de destruction massive qui menacent la survie de l'humanité. Pourtant, comme nombre de délégations l'ont souligné à juste titre, nous devons en outre tenir compte du fait que si ces nouvelles armes, fondées sur les progrès technologiques les plus récents et sur des principes qualitativement nouveaux, sont effectivement fabriquées et déployées, les actuelles négociations sur l'interdiction et la destruction des armes chimiques s'en trouveront sérieusement compliquées. Telle est l'opinion de la majorité écrasante des membres de la communauté internationale, que reflète le paragraphe 5 du dispositif de la résolution 36/96 B, où l'Assemblée "... demande à tous les Etats de s'abstenir de toute action qui pourrait entraver les négociations sur l'interdiction des armes chimiques, et en particulier de s'abstenir de fabriquer et de déployer de nouveaux types d'armes chimiques, y compris des armes binaires". Il est tout à fait regrettable que le seul vote négatif en ce qui concerne cette importante résolution ait été celui des Etats-Unis.

Nous ne pouvons qu'exprimer notre anxiété et déplorer que le nouveau programme de fabrication d'armes binaires, dont le coût se chiffrera en milliards de dollars, signifie l'ouverture d'une nouvelle étape de la course des armements. Par ailleurs, nous avons en tant qu'Européens d'autres motifs de préoccupation car il ne fait guère de doute que ces armes doivent être déployées dans des zones à forte population du monde et surtout de l'Europe. C'est pourquoi ma délégation appuie vigoureusement l'idée de la non-implantation d'armes chimiques sur le territoire des pays où il n'y en a pas actuellement. D'autre part, nous avons proposé que chaque Etat partie à la convention rappelle sur son territoire national six mois au plus tard après son adhésion toutes les armes chimiques implantées sous sa juridiction sur le territoire d'autres Etats.

A la suite d'une analyse préliminaire objective des incidences de l'apparition des armes binaires, les délégations d'un groupe de pays socialistes ont présenté au Comité le document CD/258, dans lequel ils exposent leurs vues sur un certain nombre de points concernant ces armes.

(II. Grinberg, Bulgarie)

En outre, la délégation bulgare a soumis au Groupe de travail spécial un questionnaire sur la même question. A ce propos, je voudrais me référer en termes généraux à deux grands problèmes que l'apparition d'armes chimiques binaires pose à chacun de nous. Le premier concerne la portée de l'interdiction dans la convention future, le second ses dispositions relatives au contrôle et à la vérification.

1. De l'avis bien considéré de nos experts, les armes binaires compliqueront encore la distinction déjà ardue entre les produits chimiques du commerce et ceux qui peuvent être employés dans des armes chimiques. Cette observation s'applique particulièrement aux composés organophosphorés entrant dans la fabrication de pesticides.

2. En matière de contrôle et de vérification, les armes binaires multiplieront les difficultés auxquelles se heurtent l'évaluation des stocks déclarés d'armes chimiques, le contrôle de l'absence de fabrication d'armes chimiques, de la non-possession d'armes chimiques, etc.

Certes, nous savons pertinemment que ces vues ne sont pas partagées par certaines délégations. Il y a deux jours seulement, l'éminent représentant du Royaume-Uni, l'Ambassadeur Summerhayes, s'est demandé si, du seul fait de leur nature, les armes chimiques rendent plus difficiles les problèmes de vérification. Tout à l'heure, nous avons entendu des affirmations analogues de la bouche du représentant des Etats-Unis, l'Ambassadeur Fields. L'argument de M. Summerhayes était que les composants des armes binaires étaient chimiquement très réactifs et qu'en raison de problèmes de stockage, les précurseurs binaires essentiels ne seraient pas stockés en grande quantité à des fins civiles. Les problèmes de la vérification de ces précurseurs seraient donc similaires à ceux qui se posent pour d'autres agents létaux, sinon moins difficiles.

Les arguments avancés par la délégation britannique ont été impuissants à dissiper nos préoccupations quant aux incidences négatives des armes binaires sur nos efforts.

On sait que l'industrie chimique civile utilise à des fins autorisées nombre de substances qui sont hautement réactives. Leur stockage en grande quantité pose certes divers problèmes techniques, mais ces problèmes ne sont pas insurmontables. Ainsi, d'une part, il ne serait pas impossible de stocker des substances hautement réactives comme précurseurs d'armes binaires, et d'autre part, la présence de ces substances dans un pays donné ne pourrait en elle-même constituer un motif de suspecter une violation de la convention tant que l'on n'aurait pas la certitude qu'il s'agit de composants d'armes binaires.

Pourtant, est-il possible de garantir que les Etats parties à la convention future seront pleinement informés de l'évolution dans le domaine de la production d'armes chimiques binaires ou à plusieurs composants ? Comment pourront-ils surmonter les dangers résultant de cette ignorance ou de suspicions irrationnelles ? Ce sont là des problèmes bien réels et non imaginaires.

J'espère que la question que j'ai posée ne sera pas interprétée comme une expression de pessimisme. Notre unique objectif est de contribuer à une meilleure compréhension des problèmes posés par l'introduction de la nouvelle génération d'armes chimiques et ainsi à leur solution. Nous pensons sincèrement que, pour autant que la volonté politique ne fasse pas défaut, le Comité sera en mesure d'accomplir à la satisfaction de tous ses tâches difficiles.

(M. Grinberg, Bulgarie)

J'aimerais maintenant en venir brièvement au point 1 de l'ordre du jour. Nous avons déjà évoqué la question de l'interdiction des essais nucléaires en d'autres occasions et notre position est claire. Nous sommes favorables à la constitution d'un groupe de travail spécial pour négocier un traité interdisant tous les essais d'armes nucléaires en tenant compte de toutes les propositions existantes et des initiatives futures. C'est dans cet esprit que nous avons donné notre plein appui à la proposition de la République démocratique allemande relative au mandat de ce groupe de travail (CD/259).

On n'ignore pas que certains faits sont survenus récemment dans ce domaine. Le représentant des Etats-Unis, l'Ambassadeur Fields, a dit que son pays serait en mesure de s'associer à un consensus pour créer un organe subsidiaire chargé d'examiner et de définir des questions relatives à la vérification et au respect qui devraient être traitées dans tout accord d'interdiction complète des essais.

Etant donné certaines déclarations précédentes d'où il ressort que les Etats-Unis ne considèrent plus la négociation d'un traité d'interdiction complète des essais comme une tâche immédiate et hautement prioritaire, beaucoup de délégations sont demeurées perplexes devant l'annonce faite par l'Ambassadeur Fields. Leurs réserves sont pleinement justifiées, car dans l'abstrait et sans référence à un objectif clairement défini, il semble assez vain de vouloir discuter d'un problème aussi complexe que celui de la vérification.

Chacun sait qu'en dépit de ces doutes légitimes, un groupe de rédaction a été constitué sous votre présidence pour tenter de formuler le mandat d'un groupe de travail afin de permettre au Comité d'entamer un processus d'efforts multilatéraux réels débouchant sur la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais. La délégation participe aux travaux du groupe de rédaction, estimant que moyennant la bonne volonté de toutes les parties, sa tâche pourrait être accomplie de façon satisfaisante. Selon nous, le mandat du futur groupe de travail devrait répondre aux conditions suivantes : 1) permettre l'examen du problème des essais d'armes nucléaires sous tous ses aspects et 2) viser à la conclusion rapide d'un traité sur l'interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires.

M. ISSRAELIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, la délégation soviétique a demandé la parole pour faire connaître sa position sur l'interdiction des armes chimiques, conformément au programme de travail du Comité. Toutefois, j'aimerais auparavant appeler l'attention sur les propositions constructives de l'URSS concernant les problèmes cruciaux de la prévention du risque toujours plus grand de guerre mondiale impliquant l'emploi de missiles nucléaires, qui ont été formulées par M. Brejnev, Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique et Président du Presidium du Soviet Suprême de l'URSS, le 16 mars de cette année.

Une importance particulière s'attache aux propositions visant à faciliter la réalisation d'un accord entraînant une forte réduction des armements nucléaires des deux Parties en Europe, selon le principe de l'égalité et de la sécurité égale. Tel est l'objectif de la décision des dirigeants soviétiques d'appliquer unilatéralement un moratoire au déploiement des armements nucléaires de moyenne portée en Europe. Par ailleurs, s'il n'y a pas de nouvelle aggravation de la situation internationale, l'Union soviétique compte prendre cette année même l'initiative de réduire d'une certaine quantité le nombre de ses missiles de moyenne portée.

(M. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

En réponse à la demande qui nous a été adressée par un certain nombre de représentants, la délégation soviétique fait distribuer sous la forme d'un document du Comité du désarmement une partie du discours de H. Brejnev au dix-septième Congrès des syndicats de l'URSS.

Pour nombre de raisons, nous attachons à notre intervention d'aujourd'hui une signification particulière. Elle concerne l'interdiction des armes chimiques, un problème relatif à l'un des types les plus dangereux et les plus barbares d'armes de destruction massive, dont l'humanité entière attend avec impatience la solution et qui, non sans raison, est inscrit parmi les problèmes prioritaires de notre Comité.

Notre position à l'égard des armes chimiques est claire et sans équivoque : l'URSS, qui compte parmi les initiateurs de leur interdiction totale, a toujours tout fait, quels que soient l'instance ou le cadre organisationnel où s'exercent ses efforts, pour éliminer au plus tôt ce type d'arme des arsenaux des Etats. Lors du vingt-sixième Congrès du parti communiste de l'Union soviétique et par la suite, l'Union soviétique a appelé l'attention de la communauté mondiale sur le fait que les négociations concernant l'interdiction des armes chimiques traînent d'une façon inacceptable, et cela non pas simplement à titre d'information, mais dans le but d'accélérer les négociations. Il est particulièrement nécessaire aujourd'hui d'entreprendre et de mener à bien des négociations efficaces, compte tenu des événements récents, au moment où une situation essentiellement nouvelle en matière d'interdiction des armes chimiques s'établit ou même prévaut. Si l'on ne prend pas aujourd'hui des mesures décisives pour éliminer les armes chimiques, il sera peut-être trop tard demain.

Le facteur le plus grave à cet égard, qui conduit directement à une spirale dangereuse de la course aux armements chimiques et compromet le fondement même des négociations sur l'interdiction de ce type d'armes, est la décision des Etats-Unis de renforcer encore et de renouveler leur arsenal chimique. Un programme quinquennal d'un montant de 10 milliards de dollars prévoit la fabrication en masse de charges chimiques binaires et l'élaboration de nouvelles méthodes d'utilisation des armes chimiques. A un moment où les stocks américains d'armes chimiques comprennent près de trois millions de charges, des dizaines de milliers de bombes, des centaines de milliers de mines et de nombreuses autres munitions chimiques, on envisage de porter la quantité des munitions chimiques à 5 millions d'unités, de remplacer les types périmés de munitions par des types nouveaux, principalement par des munitions à charges binaires.

La décision relative au réarmement chimique des Etats-Unis n'est qu'un maillon de la chaîne qui comprend le développement de la fabrication d'armes à neutrons, les plans de déploiement de nouveaux missiles nucléaires américains en Europe occidentale et les décisions générales de l'OTAN sur l'intensification des préparatifs militaires. Selon les doctrines militaires les plus récentes des Etats-Unis, la région européenne est celle où la probabilité d'emploi d'armes chimiques est la plus grande. Dans une intervention devant le Congrès des Etats-Unis, le représentant du Sous-Secrétaire d'Etat adjoint à la défense a dit qu'il était indispensable de pourvoir l'armée américaine des types les plus récents d'armes chimiques pour "avoir la possibilité de mener une guerre chimique à grande échelle en Europe contre les pays du Pacte de Varsovie".

On entend dire parfois, comme aujourd'hui au Comité du désarmement, que la création et le déploiement par les Etats-Unis d'un nouveau type d'arme chimique, avant tout de l'arme binaire, sont nécessaires pour assurer la sécurité de leur pays ainsi que celle de leurs alliés, "en raison du retard des Etats-Unis par rapport à l'URSS dans le domaine des armes chimiques", de la "menace soviétique", etc. Combien de fois nous ressassera-t-on le même argument, maintes fois réfuté, notamment par des personnalités américaines de premier plan ?

(M. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Le monde se souvient des imbroglios américains concernant de prétendus retards des Etats-Unis en matière d'armes nucléaires et d'avions de bombardement dans les années 1950, et de missiles au début des années 1960. Il s'est avéré plus tard que la "menace" constituée par les missiles soviétiques avait été exagérée de 15 à 20 fois, mais les Etats-Unis avaient déjà commencé à déployer massivement leurs missiles balistiques intercontinentaux, amorçant ainsi une nouvelle spirale de la course aux armements. Et aujourd'hui on veut nous faire gober qu'il existe un "retard" dans le domaine des armes chimiques. Sans doute veut-on convaincre par ces fables les contribuables américains de financer les gigantesques programmes militaires des Etats-Unis.

On dit que cette histoire ne concerne que la modernisation habituelle des armes chimiques. Pourtant, le développement de la production d'armes binaires introduit une nouvelle génération de produits chimiques dans la gamme des substances toxiques de combat.

L'autre côté de la médaille est que le développement de la production d'armes binaires compliquera sérieusement la recherche de solutions mutuellement acceptables dans les négociations en cours sur l'interdiction des armes chimiques. Les travaux de la session actuelle du Comité l'ont déjà confirmé. Nombre de délégations, tant au Groupe de travail qu'en plénière, ont signalé de nouveaux problèmes que pose l'apparition des armes binaires.

A ce sujet, nous voudrions appeler l'attention sur le document de travail d'un groupe de pays socialistes intitulé "Les armes binaires et le problème d'une interdiction efficace des armes chimiques" (CD/258). Sans prétendre à une analyse exhaustive des conséquences défavorables du déploiement des armes chimiques binaires, les auteurs de ce document font état de certaines questions importantes qui se rapportent directement aux négociations menées au Comité au sujet de l'interdiction des armes chimiques. La délégation bulgare a posé un certain nombre de questions concrètes à propos de la décision de fabriquer et de déployer des armes chimiques binaires. Il nous semble que les réponses à ces questions intéressent tous les membres du Comité. Par ailleurs, la délégation yougoslave a présenté au Groupe de travail des armes chimiques un document intéressant sur les armes binaires. Nous approuvons la déclaration de l'Ambassadeur du Royaume-Uni selon laquelle nous devrions examiner attentivement la question des armes binaires avant de parvenir à quelque conclusion que ce soit. On peut se ranger à son avis lorsqu'il dit que "les armes binaires devront être visées dans une convention sur les armes chimiques étant donné que, comme pour tous les autres types d'armes chimiques, leur fabrication et leur stockage seront interdits".

Par contre, nous ne partageons absolument pas son opinion lorsqu'il dit que les problèmes de vérification des armes binaires et des armes chimiques à charge unitaire classique diffèrent peu les uns des autres, dans la mesure où les composants des armes binaires, étant nécessairement très actifs de par leur nature même, sont comparables aux produits chimiques toxiques par leur corrosivité à l'égard des parois de la munition. Il n'y a pas besoin d'être spécialiste pour comprendre que cette affirmation est tout à fait incorrecte. La littérature généralement accessible montre qu'il n'y a pas de relations entre la toxicité d'un produit chimique et son action sur la matière de l'enveloppe. Ainsi, la forte réactivité de ces produits n'en facilite pas le contrôle.

A propos des complications supplémentaires dues à l'apparition des armes chimiques binaires, il faut citer la garantie du respect par les Etats parties de l'obligation de ne pas transférer des armes chimiques, car la distinction entre les produits

(M. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

chimiques à destination commerciale et ceux destinés aux armements deviendra quasiment impossible. Des problèmes se poseront aussi en ce qui concerne la déclaration par les Etats des stocks d'armes chimiques et des moyens de fabrication de ces armes, puisqu'il faudra fournir des précisions sur les produits chimiques à destination commerciale qui peuvent être fabriqués pour des armes binaires.

Voici un exemple d'une telle situation. La synthèse de produits toxiques utilisés dans des munitions binaires créées et élaborées aux Etats-Unis s'effectue au moyen d'alcool isopropylique et de polysulfure, qui sont des produits chimiques classiques. Il s'ensuit que pour créer des munitions binaires, le Pentagone n'a pas particulièrement besoin de créer des nouvelles branches de fabrication. D'autres composants de la synthèse binaire, les matières désignées par les sigles "DF" et "QL" ont une composition un peu plus complexe, mais ils peuvent également s'inscrire sans difficulté particulière dans les processus technologiques de la fabrication des pesticides organophosphorés. Par ailleurs, les enveloppes des munitions binaires ne diffèrent pratiquement pas par leur construction et par leur forme d'autres munitions à destination spéciale (fumigènes, de signalisation, de propagande, etc.) et seraient fabriquées par des usines produisant des munitions classiques.

Il est probable que même dans les usines fabriquant des composants de systèmes binaires et des enveloppes de munitions binaires, il ne sera pas possible de déterminer la destination réelle de la production. Par conséquent, même si les représentants d'un organe international de vérification sont autorisés à visiter l'usine, il est douteux que ces représentants puissent déceler quoi que ce soit concernant les armes binaires. Les conditions seront donc propices à l'accumulation et au stockage secrets de produits chimiques destinés à des armes binaires et à l'élaboration d'armes chimiques sous le couvert d'une fabrication commerciale. Bien sûr, nous étudierons le document CD/265, présenté aujourd'hui par la délégation de la République fédérale d'Allemagne, mais rien de ce que nous avons dit précédemment ne justifie la conclusion contenue dans la déclaration de M. l'Ambassadeur Ruth, selon laquelle "Il était inexact de dire que les techniques de la production binaire ne sauraient faire l'objet d'une vérification raisonnable et efficace".

Le concept de l'arme binaire permet de choisir un couple d'éléments dans une large gamme de produits chimiques et ainsi de créer un nombre croissant de nouvelles variétés et de dérivés de substances nocives ayant les effets les plus divers. Il s'ensuit que l'établissement d'une liste de substances potentiellement dangereuses à interdire n'aurait aucun sens. Compte tenu de ces considérations, comment peut-on qualifier d'"absurde", comme l'a fait le représentant des Etats-Unis, la préoccupation d'un grand nombre d'Etats, dont plusieurs pays occidentaux, devant l'apparition de l'arme binaire ?

Nous ne disons pas tout cela pour porter un jugement politique sur les actions liées au déploiement d'armes binaires. L'Assemblée générale l'a déjà fait dans sa résolution 36/96 B, où elle demande à tous les Etats de s'abstenir de fabriquer ou de déployer des armes binaires, résolution adoptée avec une seule opposition, celle des Etats-Unis, sur les 157 Membres que compte l'Organisation des Nations Unies. Au Comité du désarmement, c'est surtout du sort des négociations sur l'interdiction des armes chimiques et de l'efficacité des accords auxquels on peut parvenir sur ce sujet que nous nous préoccupons.

(M. Issraélyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Dans la même résolution, il est demandé à tous les Etats de s'abstenir d'implanter des armes chimiques dans les pays où il n'y en a pas à l'heure actuelle. Cette demande, adoptée sur l'initiative de divers pays, dont l'Union soviétique, vise aussi à accroître l'efficacité du futur instrument sur l'interdiction complète des armes chimiques.

A notre avis, parallèlement aux efforts visant à élaborer une convention, ainsi que pendant les premières années de son application, lors de la destruction des stocks d'armes chimiques, il importe de ne pas tolérer d'actions risquant d'entraîner la prolifération des armes chimiques dans le monde entier, et en particulier leur implantation sur le territoire d'autres Etats. Au Groupe de travail spécial, la délégation soviétique a déjà proposé d'inclure dans la convention une disposition sur la non-implantation, directe ou indirecte, d'armes chimiques sur le territoire d'autres Etats pendant la période d'exécution des engagements concernant la destruction des armes chimiques ou leur réaffectation à des fins non hostiles. Il serait bon aussi d'examiner la question de la non-implantation d'armes chimiques pendant la période précédant l'entrée en vigueur de la convention.

J'aimerais maintenant évoquer les problèmes relatifs à la vérification. Nous avons maintes fois déclaré et réaffirmé que nous ne prenions pas moins d'intérêt que les autres parties à ce que les engagements prévus dans la future convention sur l'interdiction des armes chimiques soient rigoureusement exécutés. C'est pourquoi nous n'arrivons pas à comprendre l'insistance avec laquelle le représentant des Etats-Unis a souligné l'importance des questions de vérification. Qui d'autre que lui-même a-t-il donc convaincu ?

La délégation soviétique a déjà eu l'occasion d'exposer au Comité du désarmement les principes qui déterminent son attitude à l'égard de la vérification de l'interdiction des armes chimiques. Pour ne pas me répéter, je renvoie les membres du Comité à notre déclaration du 31 mars 1981. En quelques mots, la vérification doit être fondée sur des moyens nationaux de contrôle, complétés par des procédures internationales; elle ne doit pas s'accompagner d'un "contrôle total" équivalant à une ingérence dans les affaires intérieures des Etats, nuisible pour l'industrie mondiale, et la vérification doit être en tout point et toujours conforme aux exigences de la convention et à chacune des obligations qu'elle prévoit.

Dans sa déclaration, le représentant des Etats-Unis s'est efforcé de présenter sous un jour inexact la position de l'Union soviétique et des autres pays socialistes, en laissant croire qu'ils s'opposaient aux formes internationales de vérification. Cette allégation, comme beaucoup d'autres formulées dans la déclaration de la délégation américaine, ne correspond pas à la réalité. Je le répète, nous sommes en faveur de l'association de diverses mesures de vérification. Par contre, il ressort de la déclaration des Etats-Unis que ce pays n'accepte d'autre forme de contrôle qu'une vérification internationale systématique de caractère intrusif. Voilà quel est le point de la situation.

Comment donc résoudre ce problème complexe, qui consiste à tenir compte de toutes ces exigences, entièrement légitimes en elles-mêmes, en leur donnant une base acceptable pour tous les futurs Etats parties à la convention ? Partant de l'expérience acquise, nous jugeons le moment venu de modifier quelque peu les méthodes d'examen et d'élaboration des dispositions relatives à la vérification.

(M. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

On pourrait, semble-t-il, s'abstenir de procéder à un débat général sur la question de savoir s'il convient de donner la préférence aux formes nationales ou internationales de vérification, si les inspections internationales sur place doivent s'effectuer sur une base volontaire ou non, si elles doivent avoir lieu en fonction des besoins ou conformément aux exigences, aux demandes, sur tirage au sort, ou sur une base systématique, régulière, périodique, etc., et envisager les problèmes de vérification dans une optique plus concrète.

Je m'explique : Il est évident que dans la convention, les Etats parties assument une série d'obligations bien déterminées, qui ont déjà été définies dans une large mesure. Par conséquent, il est possible d'examiner concrètement les formes et les méthodes de vérification qui seraient nécessaires, ainsi que leur étendue pour chaque obligation assumée.

Ainsi, les Etats doivent détruire dans un délai déterminé les stocks d'armes chimiques qu'ils possèdent. On peut sans parvenir à un consensus discuter à perte de vue sur le point de savoir si oui ou non cette obligation doit s'accompagner d'inspections internationales sur place dans les installations de destruction, s'il convient de prélever des échantillons à cette occasion et quels échantillons, quelle doit être la fréquence des prélèvements et par qui ils doivent être faits, etc. Pour pouvoir aller de l'avant, il faut employer une autre méthode, c'est-à-dire réfléchir attentivement à l'enchaînement des mesures nécessaires pour garantir de façon fiable et efficace la destruction des stocks, en commençant par les mesures les plus naturelles et les plus faciles à prendre pour les gouvernements et en passant, si nécessaire, à des procédures plus complexes et plus astreignantes. En d'autres termes, lorsque, de l'avis général, l'emploi de formes de vérification exclusivement nationales pourrait s'avérer insuffisant, on pourrait envisager des procédures internationales appropriées en se basant sur le même principe - le passage du plus simple au plus complexe.

En proposant cette méthode, nous tenons compte de l'extrême complexité de l'élaboration d'un tel système de contrôle, qui permettrait de vérifier l'application de la convention tout en tenant compte de la nécessité de respecter les intérêts légitimes de la sécurité des Etats parties.

Toute mesure plus complexe et plus contraignante de vérification ne doit être appliquée que dans les cas où des modalités de vérification plus acceptables pour les Etats ne peuvent aboutir au résultat souhaité, c'est-à-dire apporter la certitude que la convention est respectée.

Cette approche tient également compte du fait important que les mesures de vérification seront complétées par diverses sortes de déclarations, par des échanges d'informations et d'autres mesures qui donneront aux Etats la certitude que la convention est respectée.

Permettez-moi de citer ce que le représentant du Japon, l'Ambassadeur Okawa, a dit au sujet des problèmes de vérification applicables à l'interdiction des essais d'armes nucléaires. Il a dit, en particulier, que "la recherche de la perfection absolue dans le mécanisme de vérification, la recherche d'une méthode de vérification infaillible, peut fort bien faire obstacle à la conclusion d'un accord". En poursuivant, l'Ambassadeur Okawa a dit que peut-être l'adéquation de tout système de vérification est-elle en dernière analyse une question de jugement politique.

Messieurs les représentants, il faut nous efforcer de trouver une solution mutuellement acceptable. Il est tout à fait déplacé de formuler des conditions préalables sous

(M. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

la forme d'une menace, presque d'un ultimatum, comme cela a été fait aujourd'hui : ou bien le Comité accepte sans réserve les principes de vérification d'une convention sur l'interdiction des armes chimiques qui conviennent aux Etats-Unis, ou bien ceux-ci ne deviendront pas partie à la future convention. Ce n'est pas là un langage de négociation. Il ne mènera nulle part. Il ne fait que compromettre ceux qui l'utilisent.

Je voudrais formuler une idée de caractère général. A chaque nouvelle étape de l'examen du problème de l'interdiction des armes chimiques, on constate un approfondissement tout à fait naturel et légitime des travaux du Groupe, qui entre dans des détails et des subtilités techniques. C'est là un reflet des progrès réalisés dans ses travaux. Mais en même temps nous voudrions mettre en garde contre une tendance exagérée à entreprendre l'examen de différents problèmes parfois extrêmement scientifiques et même abstraits, qui ne peuvent que nous écarter de l'objectif immédiat et prioritaire, celui d'élaborer au plus vite une convention sur l'interdiction de la mise au point et de la fabrication des armes chimiques et sur la destruction de leurs stocks.

La délégation soviétique voudrait exprimer sa satisfaction devant la façon dont s'organise et se déroule cette année l'activité du Groupe de travail spécial des armes chimiques. En stricte conformité avec le nouveau mandat du Groupe, on y travaille activement sur les diverses dispositions de la future convention, on y formule des considérations et on y présente des documents de travail qui contiennent parfois des approches intéressantes. Il nous est particulièrement agréable de constater tout cela, compte tenu du fait que le Président du Groupe est notre ami, l'Ambassadeur Sujka.

Malgré toutes les difficultés que nous avons mentionnées dans notre intervention d'aujourd'hui, nous sommes plutôt optimistes en ce qui concerne la possibilité de progresser en matière de désarmement chimique. En même temps, nous nous rendons naturellement compte qu'une somme de travail considérable est encore nécessaire pour que ce progrès devienne une réalité. Nous invitons instamment les autres délégations à apporter une coopération constructive à cette importante tâche.

Au cours de ces dernières années, les Etats-Unis et certains de leurs alliés ont déployé pas mal d'efforts pour empoisonner le climat politique au sein de nombreux organismes internationaux, y compris le Comité du désarmement, par des calomnies non fondées à l'adresse d'Etats socialistes. L'une des formes préférées de cette calomnie a consisté à se référer à on ne sait quelle participation de l'Union soviétique à de prétendues violations du Protocole de Genève de 1925.

Nous avons déjà déclaré plus d'une fois que l'Union soviétique n'a jamais et nulle part violé d'accords internationaux quels qu'ils soient, y compris en matière de limitation des armements et de désarmement. Néanmoins la calomnie se poursuit, ce dont témoigne également l'intervention de la délégation des Etats-Unis à notre séance d'aujourd'hui. Tout cela est fait pour justifier aux yeux de l'opinion publique, y compris celle de son propre pays, de nouvelles spirales dans la course aux armements chimiques. La nature fautive et préconçue de cette intervention est confirmée, entre autres, par le fait que les initiateurs de la calomnie, versant des larmes de crocodile au sujet de prétendues violations du Protocole de Genève, passent pudiquement et bien sûr intentionnellement sous silence les terribles conséquences de leurs propres actes en Asie du Sud-Est. Le représentant des Etats-Unis n'a pas dit que les crimes de la soldatesque américaine dans cette région du monde se font sentir même aujourd'hui. Le représentant des Etats-Unis a reconnu, il est vrai, que "les Etats-Unis sont très conscients du fait que, dans le passé, des armes chimiques ont été utilisées sur le champ de bataille avec

(M. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

des effets dévastateurs"; mais il ne s'est pas risqué à reconnaître que ce sont précisément les Etats-Unis qui ont largement utilisé des armes chimiques et qu'aucun Etat du monde, dans toute l'histoire de l'humanité, n'a utilisé d'armes chimiques à l'échelle à laquelle l'ont fait les Etats-Unis. Il n'a pas dit non plus que les conséquences du crime de la soldatesque américaine se font sentir encore aujourd'hui dans cette région du monde.

Récemment, une délégation de l'Académie des sciences de l'URSS s'est rendue au Viet Nam, où elle a pris connaissance des conclusions d'enquêtes sur les conséquences de la guerre chimique dans ce pays. En voici quelques-unes. L'utilisation massive d'armes chimiques par l'armée des Etats-Unis contre le Viet Nam, au cours de la période 1961-1971 a provoqué des modifications profondes de l'écologie du pays, entraîné des pertes économiques énormes et causé des dommages irréparables à la santé de la population du Viet Nam. On a utilisé contre le peuple vietnamien plus de 100 000 tonnes de divers produits chimiques et toxiques, y compris 96 000 tonnes de produits phytotoxiques et plus de 7 000 tonnes de produits toxiques. Ont été soumis à un traitement chimique par des produits toxiques 44 % des forêts tropicales et des jungles et 40 % des terres cultivables du Viet Nam du Sud. Dans son agression contre les massifs forestiers et les cultures, l'armée des Etats-Unis a utilisé des produits chimiques en doses énormes, à raison de 10 à 100 kg par hectare. A l'heure actuelle, aux nombreux milliers de personnes qui ont souffert des armes chimiques pendant la guerre, sont venues s'ajouter les victimes de ce qu'on appelle les conséquences différées. Il s'agit de personnes qui souffrent de troubles nerveux, de maladies de la peau et de maladies plus graves telles que le cancer du foie, par exemple. Des femmes vietnamiennes donnent naissances à des enfants difformes; elles souffrent d'anomalies de la grossesse et de fausses couches.

La plupart des anomalies que l'on observe actuellement chez les Vietnamiens, particulièrement chez les femmes lors de l'accouchement, résultent d'une perturbation de l'appareil génétique provoquée par la dioxine. Il convient de noter que les modifications de l'appareil génétique dans la population du Viet Nam soumise aux effets du "mélange orange" ressemblent par leur nature aux modifications de l'appareil chromosomique observées chez les habitants d'Hiroshima et de Nagasaki qui ont subi l'horreur du bombardement atomique. Ainsi donc, on peut affirmer à l'heure actuelle que l'utilisation par les Etats-Unis de différents types d'armes de destruction massive a fait apparaître sur notre planète deux populations humaines atteintes de perturbations de l'appareil génétique : parmi les habitants du Japon et parmi ceux du Viet Nam.

On découvre maintenant chaque jour davantage que les Américains sont devenus eux-mêmes des victimes de la guerre chimique des Etats-Unis au Viet Nam. La bombe écologique à action différée qu'ils ont posée au Viet Nam s'est transformée en un boomerang, qui frappe les Américains ayant participé à la guerre du Viet Nam eux-mêmes. Ceux qui ont perpétré les attaques chimiques éprouvent les mêmes souffrances que leurs anciens adversaires et victimes. Des milliers d'anciens combattants victimes des armes chimiques sont actuellement enregistrés aux Etats-Unis.

Tels sont justement les forfaits que voudraient passer sous silence ceux qui s'efforcent par tous les moyens de démontrer l'indémontrable, à savoir que l'Union soviétique et d'autres pays socialistes auraient utilisé des armes chimiques.

(M. Issraélyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Les représentants de l'Union soviétique, y compris des représentants à haut niveau, ont résolument réfuté ces mensonges dans différents forums internationaux. Nous voudrions faire observer que de nombreux savants et spécialistes éminents, y compris aux Etats-Unis, ont décelé une contradiction totale entre les inventions précisées et les données scientifiques, médicales et techniques. En fait, cette conclusion est aussi celle à laquelle a abouti le groupe d'experts, qui n'a pu déceler aucune preuve d'utilisation d'armes chimiques de fabrication soviétique, ni dans le document qu'il a présenté à la trente-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, ni, ainsi qu'il ressort d'informations de presse, au cours de son déplacement en Asie. En fait, même les instigateurs les plus forcenés de la campagne antisoviétique sont obligés de reconnaître l'absence de quelque fait que ce soit à ce sujet.

Permettez-moi, par exemple, de citer la note verbale datée du 14 septembre 1981, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des Etats-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies : "Des experts des Etats-Unis ont étudié et évalué les symptômes décrits dans ces informations pour essayer de découvrir l'agent ou les agents qui auraient pu avoir de tels effets. Ils sont arrivés à la conclusion qu'ils ne connaissaient aucune arme chimique classique qui aurait pu, seule ou en combinaison avec d'autres, produire tous les symptômes décrits ou entraîner la mort aussi rapidement que dans les cas rapportés." On **aurait pu, après cela, mettre un point final.** La bulle de savon avait éclaté mais le Département d'Etat a décidé de poursuivre la campagne déjà commencée.

Le nouvel ouvrage du Département d'Etat ne change rien et ne peut rien changer en la matière. Il est temps que les Etats-Unis cessent d'inventer des fables au sujet d'armes chimiques de fabrication soviétique. Les insinuations de la presse et de personnalités officielles occidentales au sujet d'une "menace chimique soviétique" ne deviendront pas une réalité à force de les répéter. Ni la presse occidentale, ni ceux qui lui communiquent une des informations tendancieuses ne disposent ni ne peuvent disposer de données objectives sur l'utilisation d'armes chimiques de fabrication soviétique, car de tels faits n'existent pas dans la nature.

Encore deux mots au sujet des négociations soviéto-américaines sur l'interdiction des armes chimiques. M. Brejnev a plus d'une fois exposé la position de l'Union soviétique à l'égard des négociations bilatérales entre l'URSS et les Etats-Unis. Nous sommes prêts à reprendre les négociations interrompues mais nous ne les sollicitons pas. Nous pouvons progresser soit avec, soit sans des négociations avec les Etats-Unis. Mais, nous ne permettrons pas que l'on dénature les faits.

On trouvera une nouvelle distorsion de ce genre dans l'intervention du représentant des Etats-Unis lorsqu'il essaie de donner l'impression qu'il s'est créé on ne sait trop quelle impasse dans les négociations soviéto-américaines sur la question de la vérification. Il n'y a eu aucune impasse dans les négociations, ce dont témoigne, en particulier, le rapport commun américano-soviétique du 7 juillet 1980 adressé au Comité du désarmement. Voici, en particulier, ce qui est dit dans ce rapport (CD/112) : "Les Etats-Unis et l'Union soviétique tiennent à informer les Etats membres du Comité du désarmement de leur ferme intention de poursuivre les efforts persévérants qu'ils déploient pour trouver des solutions mutuellement acceptables aux problèmes non encore résolus, extrêmement complexes, qui ont trait à une interdiction générale, complète et vérifiable des armes chimiques, en vue de mener à bonne fin les négociations bilatérales américano-soviétiques et de pouvoir présenter au Comité du désarmement, à aussi brève échéance que possible, une initiative commune en la matière."

(M. Issraïlyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Comment peut-on parler d'impasse alors qu'on avait même déterminé la date du prochain cycle de négociations, soit janvier 1981. Les Etats-Unis ont interrompu unilatéralement ces négociations, de même que de nombreuses autres négociations avec l'Union soviétique sur des questions de limitation des armements. Ils n'ont nullement pris cette décision à cause de difficultés qui seraient apparues à propos de telles ou telles questions au cours des négociations, mais dans le cadre d'une politique générale anti soviétique axée sur l'armement adoptée par le Gouvernement des Etats-Unis. Telle est la vérité sur cette question également.

L'Union soviétique et les autres pays socialistes, ainsi qu'en témoigne entre autres leur activité au sein du Comité, participent activement aux travaux visant l'arrêt de la fabrication des armes chimiques et la destruction de leurs stocks, et considèrent que ce type d'arme de destruction massive doit être éliminé une fois pour toute des arsenaux militaires.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Union soviétique de sa déclaration. Les derniers trois orateurs de la liste des orateurs d'aujourd'hui, à savoir les représentants du Kenya, de l'Argentine et de la Chine, ont eu la courtoisie, en vue de l'heure tardive, d'accepter de différer leurs interventions à la prochaine séance plénière du Comité, celle de mardi 30 mars. De la part du Comité, je tiens à les remercier de leur compréhension et les assurer que leurs noms figureront en premier sur la liste d'orateurs de la séance du 30 mars. Y-a-t-il d'autres remarques ? L'Ambassadeur Herder demande la parole.

M. HERDER (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, la délégation de la République démocratique allemande apprécie vivement vos efforts en faveur d'un accord rapide sur un mandat pour un groupe de travail spécial qui traiterait du point 1 de notre ordre du jour. Tout récemment ma délégation, celle de la République populaire de la Pologne et d'autres encore ont posé à la délégation des Etats-Unis des questions pertinentes, afin d'obtenir des éclaircissements sur certains problèmes liés à la proposition que les Etats-Unis ont faite à ce sujet le 11 mars. Nous voudrions beaucoup avoir des réponses claires à toutes ces questions, afin que mon Gouvernement dispose des informations nécessaires pour déterminer notre future approche en ce qui concerne l'élaboration du projet de mandat en question.

Après avoir jeté un coup d'oeil à la liste des orateurs d'aujourd'hui et constaté que le représentant des Etats-Unis y figurait, j'avais pensé, pour être franc, qu'il répondrait aux nombreuses questions posées à sa délégation à propos des efforts que nous déployons pour nous entendre sur le mandat d'un groupe de travail chargé d'étudier la question d'un traité d'interdiction complète des essais. J'espérais qu'après plusieurs tentatives faites par ma propre délégation, et par d'autres, pour obtenir quelques explications de la part de la délégation des Etats-Unis, celle-ci répondrait au moins aux vœux exprimés par des membres du Comité et ferait preuve d'une approche constructive à propos des points inscrits à notre ordre du jour. Or, c'est précisément le contraire qui s'est produit.

C'est avec un profond regret que ma délégation a entendu aujourd'hui une déclaration assez franche sur la nécessité d'une nouvelle spirale dans la course aux armements chimiques. Manifestement, le pays concerné ne se satisfait pas uniquement d'essais d'armes nucléaires pour assurer une "dissuasion crédible", mais veut aussi une "dissuasion en armes chimiques". Nous pouvons donc nous demander si le Comité du désarmement, alors que va s'ouvrir sous peu la deuxième session extraordinaire consacrée

(M. Herder, République démocratique allemande)

au désarmement, devrait se transformer en un Comité pour la promotion et la justification de différents types de doctrines de dissuasion et sur la nécessité de mettre au point et de déployer des armes sophistiquées correspondantes. En ce qui concerne les armes binaires, la vérification du respect d'une convention sur les armes chimiques et la "prétendue utilisation d'armes chimiques", ma délégation a expliqué sa position le 23 mars. Il n'est donc pas nécessaire de répéter nos arguments.

Par votre intermédiaire, Monsieur le Président, nous demandons, une fois encore, à la délégation susmentionnée qu'elle veuille bien répondre à nos questions, car en ne le faisant pas elle risque de rendre plus difficile et même de retarder une entente sur un projet de mandat pour un groupe de travail sur l'interdiction complète des essais.

M. NOIRFALISSE (Belgique) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je n'ai pas voulu faire une motion d'ordre par déférence pour l'Ambassadeur Herder, qui est d'un grade supérieur au mien, mais je crois qu'à partir du moment où trois distingués représentants, ceux du Kenya, de l'Argentine et de la Chine, se sont retirés de la liste des orateurs, il serait opportun de nous en tenir à votre décision et de clore la séance maintenant.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le représentant de la Belgique. J'ai compris que la déclaration que le représentant de la République démocratique allemande nous a faite était dans l'exercice d'un droit de réponse et c'est dans cet esprit que je lui ai donné la parole.

Je voudrais maintenant aborder brièvement un autre sujet. Je voudrais rappeler aux membres du Comité que, conformément aux dispositions du règlement applicable à l'Office des Nations Unies à Genève, le vendredi 9 avril et le lundi 12 avril seront jours fériés officiels. En conséquence, le Comité ne sera pas à même d'avoir des réunions pendant ces deux jours. Le Président est tout à fait conscient que nous aurons certainement à faire face à un programme chargé pendant les dernières semaines de la première partie de la session et dans cette perspective, je consulterai les présidents des groupes de travail pour établir leurs besoins en réunions supplémentaires, particulièrement pendant le mois d'avril. Comme je l'ai dit lors de notre séance plénière jeudi dernier, nous devons peut-être avoir recours dans l'avenir à des réunions simultanées. En préparant le calendrier de travail pour les semaines à venir, la présidence s'efforcera de réduire ces réunions au minimum nécessaire pour permettre au Comité d'assurer les tâches qui lui incombent.

Le Secrétariat vous a distribué aujourd'hui, à ma demande, un document officieux contenant le calendrier des réunions du Comité et de ses organes subsidiaires pour la semaine prochaine. Comme d'habitude, il ne s'agit là que d'une indication, et il peut être ajusté plus tard, si besoin est, selon les exigences du travail.

S'il n'y a pas d'objections, je considère que le Comité accepte ce calendrier.

Il en est ainsi décidé.

Puis-je vous rappeler que demain vendredi, à 15 heures, le Comité tiendra une réunion officieuse pour étudier les modalités de l'examen de sa composition. En même temps, je me permettrai de soumettre au Comité le problème de la fixation d'une date de clôture de notre session, en vue, si possible, d'avoir un échange à ce sujet et d'établir un accord. Immédiatement après, il y aura une réunion du Groupe spécial de travail des armes radiologiques.

La prochaine séance plénière du Comité aura lieu le mardi 30 mars, à 10 heures.

La séance est levée à 13 h 30.